



COMPTE RENDU IN EXTENSO

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022

REUNIONE DI I

24 È 25 DI FERRAGHJU DI U 2022

1^{ÈRE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 24 ET 25 FÉVRIER 2022

VISIO/PRÉSENTIEL

(1^{ÈRE} JOURNÉE)





PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
24 è 25 di FERRAGHJU
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2022
24 et 25 FÉVRIER

SOMMAIRE JOURNÉE DU JEUDI 24 FÉVRIER 2022

Ouverture de la séance des questions orales à 10h

Intervention de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse sur la situation en Ukraine 5

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2022/O1/013 - Non-respect des compétences de la Culletività di Corsica en matière de formation, posée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » 6

Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive 7

Question n° 2022/O1/009 - Réhabilitation des Bains de Petrapola, posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » 11

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 12

Question n° 2022/O1/011 - Garanties d'emprunt consenties aux bailleurs sociaux par la Collectivité de Corse, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu » 14

Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif 16

Question n° 2022/O1/012 - Par un serviziu publicu paisanu, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	18
Réponse de Mme Lauda GIUDICELLI, Conseillère exécutive	19
Question n° 2022/O1/014 - Renforcement des moyens des Services d'Incendie et de Secours, posée par Mme Véronique ARRIGHI et M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	22
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	23
Question n° 2022/O1/010 - Gestion de la compétence Eau et Assainissement, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »	26
Réponse de M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif	28
Question n° 2022/O1/017 - Par a salvezza di u bè suciali di u cumplessu d'Alata et contr'à a spiculazioni, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	30
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	31
Question n° 2022/O1/015 - Refus de parution d'Arritti : une attaque supplémentaire contre notre histoire, posée par M. Jean BIANCUCCI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	34
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	35
Question n° 2022/O1/016 - Par a difesa di u nosciu ambiente maritimu, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	36
Réponse de M. Guy ARMANET, conseiller exécutif	37
Appel nominal effectué par Mme Sandra MARCHETTI	40
La séance est ouverte à 11h33	
Discours de Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	41
Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	44

Prises de paroles :

56

M. Paul QUASTANA

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Jean BIANCUCCI

M- Xavier LACOMBE

Réponse de Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de
Corse

69

Suspension de séance à 13 h.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Aujourd'hui, à 5 h 30, heure de Moscou, la Russie a initié son invasion de l'Ukraine. Les plus grandes villes du pays, que ce soit Kiev, Kharkiv, Odessa, ainsi que les principaux aéroports sont actuellement sous les bombes russes.

Cette crise militaire est peut-être la pire que l'Europe ait connu depuis la Seconde Guerre mondiale.

Le risque donc est désormais élevé que cela se transforme en un conflit européen, mais aussi mondialisé, avec tous les maux que notre monde a déjà trop connus.

Donc, la situation est grave.

Je veux adresser évidemment ma sympathie et mon soutien les plus fraternels au peuple ukrainien.

Et même si la situation est désormais bien avancée sur le chemin de la guerre, nous devons appeler à l'apaisement de cette situation. Nous devons appeler à la paix pour l'Europe et pour le monde.

En ces moments exceptionnels, en ces circonstances difficiles, je vais vous demander de vous lever, si vous en êtes d'accord, et de manifester notre soutien au peuple ukrainien, non pas par une minute de silence, comme nous le faisons toujours, mais avec des applaudissements.

Merci.

(Applaudissements dans l'hémicycle en soutien au peuple ukrainien)

A ringrazià vi.

Nous allons procéder à la séquence des questions orales.

Ouverture de la séance de questions orales à 10 heures.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La première question va être posée par Jean-Jacques LUCCHINI, pour « Fà populu in seme ».

Vous avez la parole, M. le Conseiller.

*** Question orale N° 2022/O1/013** déposée par Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : **Non-respect des compétences de la Cullettività di Corsica en matière de formation**

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Vi ringraziau, Mma a Prisentata.

Aghju publicatu a me quistione in francese, mà postu chì ùn si pò più parlà corsu ind'è l'emericulu, l'aghju da fà in corsu.

O Sgiò Prisentati,

Mi pare chì ghjè impurtante di ramintà chè a leghje di u 22 di ghjinnaghju hà datu à a Cullettività di Corsica cumpetenzi specifichi ind'è u duminiu di l'educazione (articulu L.4424-1 di u CGCT).

Tutti l'anni, a CdC hà in carica di sceglie a struttura pedagogica generale di i stabilimenti d'insignamenti di u secondu gradu.

A struttura pedagogica diventa definitivi quandu una cunvinzione purtandu annantu à i mezi attribuiti da u Statu à i so mezi d'adduprera hè presa trà i raprisintanti di u Statu è u Prisentati di u Cunsiliu esecutivu in carica.

Mi sò dighjà sprimatu nant'à su sughjettu davantu à a nostra assemblea è felicitatu a cunsigliera esecutiva, Antonia LUCIANI, pà u so travaddu è quiddu di i vosci servizii, ch'anù sapiuta pà a prima volta è nanzu di tuttu, creà un spaziu di scambiu è di cuncertazione cu i servizii di a DRAAF.

Si scambii sò nati da parechje riunioni di travaddu nant'à u cartulare di furmazione di i dui licei agriculi di Corsica

A noscia assemblea hà vutatu u 27 di ghjinnaghju di u 2022, a criazione di duie furmazione pà u campus AgriCorsica di Sartè chì toccani à i bisogni di i territorii è participani à u sviluppu di u stabilimentu, in accunsentu cu i servizii di a DRAAF.

Pà u liceu di Borgu, una dumanda di una nuvella furmazione chjamata « transfurmazione » hè stata fatta. Mà purtata in ritardu, ùn hà micca pussute essa presa

in contu in un tempu troppu cortu, hè sarà pruposta incu l'accunsentu di u liceu pà a rientrata 2023.

Forza hè di vede chì a dumanda di una creazione di una furmazione agro-echipamente à Sartè, chì currisponda à una dumanda forte di l'agricultori, hè stata rifiutata da u ministeru di l'agricultura, ben chè vutata da a noscia assemblea cumpitente. E quissa senza nessun scambiu, ne nanzu, ne dopu.

U stessu ministeru hà accittatu a creazione di a specialità « transformazione » pà i basigliè scienze è tecnulugia di l'agrunumia di u vivu (STAV) à u liceu agriculu di Borgu.

Mà coma l'aghju dittu prima, sa specialità ùn era pà u mumentu chè un prughjettu chì duviva esse finalizatu è presentatu davantu à a noscia assemblea à a fine di l'annu 2022, pà un apertura à la rientrata sculara di u 2023.

U Statu, una volta di più, calcicheghja i cumpitenzi di a noscia assemblea, senza rispettà a leghje di u 2002 chì dà statutu particolare à a Corsica è cumpitenzi pà a furmazione.

O Sgiò Presidenti, vuleria sapè se vo avete ricevutu una risposta chjara da u Statu, pà a so scelta arbitraria chì v'è à l'incontru di u spiritu di a leghje di u 2002, è chì impediscia à i nosci ghjovani d'imparà è di travaddà, è soprattutto à i filieri agriculi di pudè si sviluppà si.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qualu hè chì hà da risponde ? Antonia LUCIANI.

Mme Antonia LUCIANI

Caru Cunsigliè, vi ringraziu per a vostra dumanda.

Primu vogliu ramintà u cuntestu di sta situazione.

Dapoi parechji mesi, a nostra Cullettività s'hè attaccata à una riflessione profonda nant'à a carta di e furmazione prufeziunale in particolare quella iniziata in collaburazione incù u Retturatu è a DRAAF di Corsica.

D'abord, je rappellerai qu'au mois de juillet 2021, nous avons été informés par la communauté éducative du campus Agri'Corsica Sartè-Rizzanesi de la décision prise par la DRAAF et son ministère de tutelle de regrouper les élèves de la classe de première Bac pro « conduite et gestion d'une entreprise hippique » avec les élèves de deux autres classes de première, dès la rentrée scolaire 2022.

Cette décision, prise de façon unilatérale et sans concertation, se traduisait par une diminution des moyens d'enseignement attribués à l'établissement et à terme, par un risque fort de perte de postes d'enseignants.

Grâce à une forte mobilisation, nous avons pu, ensemble, obtenir l'abandon de cette décision et dans le même temps, nous avons mené avec les deux établissements d'enseignement agricole et la DRAAF plusieurs réunions de travail, avec deux objectifs, d'abord, mieux structurer les offres de formations professionnelles pour qu'elles soient davantage en adéquation avec les besoins de nos territoires, mais également dans un esprit de complémentarité entre les établissements.

Dès la rentrée 2021, un travail collégial a d'ailleurs été engagé avec le campus du Rizzanesi et la DRAAF. Ces travaux ont permis de proposer pour la rentrée 2022 deux formations, dont l'une est d'ailleurs très attendue par les professionnels.

D'abord, la création d'une classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel agroéquipement et une autre visant à accroître l'attractivité de l'établissement à savoir l'ouverture d'une section sportive « plongée sous-marine et apnée ».

Le projet d'ouverture de ces deux formations a ainsi pu être présenté à la session dernière de l'Assemblée de Corse, le 27 janvier dernier, et approuvé à l'unanimité.

Concernant, l'établissement de Borgu, les premières propositions d'évolution de la carte des formations ne nous sont parvenues qu'à la fin du mois de novembre 2021.

Étant donné cette communication très tardive et en l'absence de réflexion conclusive, celle-ci n'a pas donc pas été soumise à l'approbation de l'Assemblée de Corse lors de la session de janvier 2022.

En revanche, le projet global et affiné a été présenté lors d'une visite que j'ai effectuée moi-même avec les services dans l'établissement le 3 février 2022, en

présence notamment des services de la DRAAF, et donc après la session du mois de janvier.

Lors de cette réunion, j'ai précisé tout l'intérêt qui était porté à ce projet et nous avons indiqué que son instruction se ferait pour la rentrée 2023 et que cela ferait l'objet d'un dialogue avec les services de l'État puisque, il faut le rappeler, ils sont toujours associés aux réflexions et l'organisation des réunions.

Pourtant, le 15 février lors d'un entretien téléphonique, la directrice adjointe de la DRAAF de Corse a signifié aux services de la Collectivité l'arbitrage du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation relatif aux moyens attribués aux enseignements agricole de Corse pour la rentrée 2022.

L'information transmise a été la suivante :

- l'ouverture d'une section sportive « plongée sous-marine et apnée » a été validée ;

- l'ouverture d'une classe de seconde professionnelle « agroéquipement » a été refusée ;

- Beaucoup plus surprenant encore, le ministère décide la création d'une spécialité « transformation » pour le baccalauréat sciences et technologies de l'agronomie et du vivant au lycée de Borgu, alors même que cette proposition ne figurait pas dans le rapport présenté en janvier.

Ces informations ont été confirmées par courrier en date du 17 février adressé par la directrice régionale de la DRAAF au Président du Conseil exécutif de Corse.

A ce stade, plusieurs remarques sont à faire. D'abord :

- Les arbitrages du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation témoignent d'une gestion centralisée et principalement comptable des moyens d'enseignement (il s'agit pour eux de limiter au maximum les dépenses d'enseignement).

Pourtant, la création d'une 2nde professionnelle agroéquipement est essentielle afin de maintenir le dynamisme de l'établissement et elle répond parfaitement aux besoins du territoire ; d'ailleurs la Collectivité de Corse s'est engagée fortement pour accompagner le développement de l'établissement sartenais,

- Il s'agit à nouveau d'un déni affirmé des compétences de la Collectivité de Corse.

Comme vous l'avez rappelé, la loi du 22 janvier 2002 a attribué à la Collectivité de Corse des compétences spécifiques dans le domaine éducatif. Pourtant, les annonces du ministère ne respectent pas les textes réglementaires. Non seulement il n'est pas tenu compte des délibérations de l'Assemblée de Corse du 27 janvier dernier, mais en actant l'ouverture d'une spécialité « transformation » au lycée de Borgu, le ministère impose pour la première fois une modification de la carte des enseignements d'un établissement, sans l'accord de la Collectivité de Corse.

- Enfin, la méthode employée par les services de l'État est également très surprenante.

Ces derniers ont toujours été associés à nos échanges, et pourtant, les services de la DRAAF ne nous ont jamais indiqué la position qui était la leur d'ouvrir cette spécialité.

Encore une fois donc, les compétences de la Collectivité de Corse ne sont pas respectées. Nous allons donc nous mobiliser sans délais et saisir immédiatement le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation afin de rappeler les prérogatives de notre Collectivité et indiquer, comme le précise les textes, que la structure pédagogique devient définitive lorsqu'une convention portant sur les moyens attribués par l'État et leurs modalités d'utilisation a été conclue entre les représentants de l'État et le Président du Conseil exécutif mandaté à cet effet.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, Signora cunsigliera.

A seconda dumanda à bocca sarà posta da Marie-Anne PIERI, pour « Un soffiu novu ».

* **Question orale N° 2022/O1/009** déposée par Marie-Anne PIERI au nom du Groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse » : **Réhabilitation des Bains de Pietrapola**

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président, ma question va porter sur les bains de Pietrapola.

Cela fait désormais 2 ans que la station thermale de Pietrapola est fermée, suite à un problème bactériologique. C'est un anniversaire regrettable.

Je ne voudrais pas rappeler l'importance des Thermes de Pietrapola et des thermes tout court en Corse, le levier économique que cela pourrait représenter.

En septembre 2021, j'avais porté une motion qui était précédée de différentes questions et motions sur Pietrapola et sur la réhabilitation du site. Cette motion avait fusionné avec celle du groupe majoritaire et il avait été décidé en septembre la réunion du comité de suivi ; comité de suivi qui avait été acté dans le cadre d'une motion que j'avais portée en juillet 2020.

Donc, ce comité de suivi, qui est composé de représentants de la Collectivité, mais également de représentants de la communauté de communes du Fiumorbu-Castellu et du maire d'Isolacciu.

Dans le cadre de ce comité de suivi qui s'est tenu en novembre 2021, vous avez pu constater la situation des thermes et l'urgence de réhabiliter ces thermes. Il devait y avoir d'autres réunions de ce comité de suivi, notamment au mois de janvier, et nous n'avons pas reçu de nouvelles convocations.

Je vous rappelle que les thermes de Pietrapola ont un agrément Sécurité sociale depuis 1978, que cet agrément risque de tomber en 2024, voire avant puisque nous avons eu la chance, dans le cadre de cette réunion que nous avons eue sur le site, avec des membres du conseil scientifique qui nous ont dit que, probablement, 2023 était une date où il faudrait envisager d'ouvrir, au moins partiellement, les thermes pour ne pas perdre l'agrément. Parce que sur l'horizon 2024, il risque d'y avoir de nouvelles normes concernant l'agrément et ça deviendrait compliquer pour le site d'avoir un nouvel agrément avec les nouvelles normes.

On a été sensibilisés sur cela par les membres du comité scientifique.

Moi, je suis un peu inquiète parce que j'ai le sentiment, et j'ai des remontées du terrain, que les thermes sont à l'abandon, M. le Président : la partie hôtelière est squattée, elle est ouverte à tout vent ; la source n'a pas été sécurisée ; une tranchée

devait être opérée pour éviter que les eaux pluviales n'aillent dans la source, rien n'a été fait.

Donc, j'ai une grande inquiétude là-dessus, j'espère que vous allez me rassurer.

Il y avait eu un calendrier qui avait été acté sur la validation de l'AMO avant 2021, un lancement d'un appel d'offres en 2022 et une réouverture en 2023. Ce calendrier n'a pas été acté lors de la réunion de novembre, donc je pense qu'il n'est plus à l'ordre du jour.

Donc, je voudrais savoir ce qu'il en est aujourd'hui.

Je voudrais également savoir, car il avait été évoqué en septembre, lors de ma motion, une somme de 2,4 M€ pour la réhabilitation du centre de soins. Je souhaiterais savoir de quoi il s'agit exactement : s'il s'agit de crédits de paiement ? Une autorisation de programme ?

Et aujourd'hui, il est temps de se hâter, M. le Président, pour ces thermes.

Vous savez, hier soir, sur ViaStella, il y avait une émission, qui s'appelle « Era », où il y avait Angelina RISTERUCCI qui avait fait un reportage il y a 10 ans sur les thermes et qui était, pardonnez-moi, ce sont ses termes, « outrée de la situation de Pietrapola »...

J'attends des réponses, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè u Presidente chì risponde ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement, Madame la Conseillère, Chère collègue et amie,

Vous faites partie des élus très impliqués dans ce dossier, vous avez rappellez l'historique, je n'y reviens pas. Vous savez qu'ensuite, d'une demande unanime, portée par l'Assemblée de Corse et partagée par les élus de l'ensemble du territoire, nous avons mis en place un comité de suivi composé de 23 membres. Nous avons eu une première réunion sur place le 24 novembre 2021, et nous avons acté un certain nombre de démarches, ainsi que la nécessité de nous revoir à la fin du mois de janvier.

La réunion de la fin du mois de janvier n'a pas eu lieu pour des raisons indépendantes de ma volonté ; j'ai dû notamment suspendre mes activités pendant une dizaine de jours et de ce fait, la réunion a été reportée.

Pour autant, tout le reste a été fait conformément à nos engagements et je vous le confirme, cela a d'ailleurs été expliqué directement à Monsieur BARTOLI, le maire d'Isulaccia di Fium'Orbu et Monsieur GIUDICI, le président de la communauté de communes.

Dans la mesure où nous n'avons pas pu réunir le comité de suivi, j'ai demandé à ce qu'ils soient reçus par Madame Audrey ANTONETTI-GIACOBBI, la DGA en charge notamment de diriger et de superviser ces opérations et tout ce que je vais vous dire leur a été dit de façon y compris plus précise, et est à votre disposition.

Concernant l'AMO, effectivement, la désignation de l'AMO a été constatée comme infructueuse et constatée comme telle en juin 2021, elle a donc été relancée, dans les délais prévus et les offres sont en cours d'analyse, donc il y aura attribution.

Lorsque l'AMO, qui vise notamment à préconiser un certain nombre de travaux conservatoires et de remise en état pour permettre une activité pendant le temps de la réflexion sur la structure pérenne et l'évolution de l'établissement thermal, a préconisé les travaux, les 2,4 M€ d'autorisations de programme se transformeront en crédits de paiement, et seront, si nécessaire, bien sûr abondés.

En ce qui concerne la question de la légionellose qui nous préoccupe beaucoup, après une période très encourageante, les dernières analyses de la qualité de l'eau effectuées en janvier et février 2022 ont malheureusement mis en évidence, une nouvelle fois, la présence d'une contamination. Il y a une campagne de travaux qui est en cours notamment pour sécuriser le captage selon les modalités prévues.

Nous allons procéder à de nouveaux prélèvements ; si trois prélèvements successifs se révèlent négatifs, nous demanderont à l'ARS de procéder à l'inspection pour la réouverture du centre thermal, étant précisé, et je termine par-là, que nous avons tous en tête la nécessité d'ouvrir le plus vite possible, puisque l'enjeu majeur est de ne pas perdre l'agrément.

Les deux choses essentielles que je peux vous dire c'est que, premièrement, nous restons totalement mobilisés ; deuxièmement, je veille personnellement à ce que les calendriers de travaux et les engagements soient respectés.

Troisièmement, il y a le comité de suivi, c'est important, mais c'est vrai qu'avec l'arrivée du nouveau DGS, et même si j'ai une totale confiance en Madame Audrey ANTONETTI-GIACOBBI et ses équipes, peut-être que l'on réfléchira à dédier une personne et peut-être même un élu du Conseil exécutif à la gestion de ce dossier, notamment dans l'interface avec les élus de l'Assemblée de Corse et les élus du territoire, afin qu'entre les réunions du comité de suivi vous soyez parfaitement impliqués au quotidien, dans la mise en œuvre des travaux.

Donc, dossier prioritaire et je rappelle aussi, parce que je sais que nous sommes très écoutés, que Petrapola est le fleuron actuel de cette politique du thermalisme, mais que nous avons la volonté de traiter avec le même engagement et la même détermination l'ensemble des communes et stations, pour faire de la Corse une véritable destination du thermalisme ou du thermoludisme.

Je vous remercie.

Mme Marie-Anne PIERI

Je vous remercie de votre réponse, M. le Président.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La troisième question orale va être posée par M. Pierre POLI, pour le groupe « Avanzemu ».

Je vous en prie, M. le Conseiller.

*** Question orale N° 2022/O1/011 déposée par Pierre POLI au nom du Groupe « Avanzemu » : Garanties d'emprunt consenties aux bailleurs sociaux par la Collectivité de Corse**

M. Pierre POLI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

La Collectivité de Corse a pour habitude de se porter garante pour les emprunts réalisés par les bailleurs sociaux concernant des opérations d'acquisition ou de construction de logements.

Les garanties d'emprunt consenties par une collectivité territoriale ou locale constituent un incontournable pour les bailleurs afin de faciliter l'accès au crédit, voire de bénéficier de taux d'intérêts de remboursement moindres.

Généralement, concernant notre collectivité, ces garanties portent sur 50 % du montant total de l'emprunt ; le reste étant garanti par la commune ou la communauté de communes. Il arrive que ce taux de garantie, pour notre collectivité, soit plus élevé et atteigne même l'intégralité du montant total de l'emprunt.

Nous allons d'ailleurs en avoir l'exemple concret avec des rapports inscrits à l'ordre du jour de cette session.

Mon propos ne porte pas sur le fond du sujet du développement du logement social sur notre territoire. Nous ne pouvons que nous féliciter de la réalisation de ces opérations, alors que le parc de logements sociaux est toujours déficitaire et le besoin toujours plus important dans notre région particulièrement touchée par la précarité.

Néanmoins, cet état de fait nous oblige à nous assurer que les conditions de logement sont satisfaisantes et garantissent un minimum de prestations pour les usagers.

Nous avons pu constater, sur certains sites, que ces conditions ne sont pas toujours remplies avec des logements quasiment insalubres et des parties communes laissées à l'abandon. Je pourrais citer quelques exemples récents que tout le monde a en tête, notamment la problématique survenue dans le quartier des Salines à Aiacciu, et ils sont nombreux.

Le risque financier pris par la collectivité peut avoir une contrepartie pour le garant.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, quelles sont les contreparties exigées par notre Collectivité aux bailleurs sociaux actuellement ?

De quelle latitude dispose-t-on pour exiger un minimum de prestations, qu'elles soient d'ordre social ou d'entretien des locaux de la part des bailleurs sociaux afin qu'ils garantissent des conditions décentes de logement pour les usagers ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. C'est le Président de l'Agence d'urbanisme qui répond. Je vous en prie.

M. Julien PAOLINI

Merci, Mme la Présidente.

Mmes et MM. les conseillères et conseillers territoriaux,

Monsieur le Conseiller,

Tout d'abord vous dire que les rapports que vous évoquez dans votre question ne seront pas examinés au cours de cette session, puisqu'ils ont été examinés hier lors de la Commission permanente délibérante et qu'ils ont fait l'objet d'un large débat, très enrichissant par ailleurs, avec l'ensemble des groupes et qu'ils ont été adoptés.

J'en viens plus précisément à votre question, relative aux garanties d'emprunts qui appellent à mon sens deux niveaux de réponses.

Le 1er niveau, qui est le point d'entrée de votre question donc, concerne les aides indirectes octroyées par notre Collectivité dans le cadre de ces garanties d'emprunts : il s'agit de garantir des emprunts accordés aux bailleurs sociaux publics ou privés par la Banque des territoires, Caisses des dépôts et Consignations.

Ces prêts sont accordés dans des conditions financières particulièrement avantageuses pour les bailleurs, soit pour la réalisation de constructions neuves, soit pour l'acquisition ou réhabilitation de logements anciens.

En termes de montants financiers, ces garanties s'élèvent aujourd'hui à environ 40 M€ (dont plus de la moitié est assurée par notre Collectivité) ; ce soutien a permis la création ou la réhabilitation par les bailleurs sociaux d'environ 1 000 logements.

En ce sens, on voit que ces garanties d'emprunts participent à l'amélioration des conditions de vie des résidents et tendent à résorber les situations, et en effet vous avez raison et je partage ce constat, indécemment rencontrées encore trop souvent dans certains secteurs qui sont vétustes, dégradés, notamment dans les bâtiments les plus anciens, c'est vrai aux Salines bien-sûr mais aussi à Lupinu ou à Pifanu.

Au sujet des risques financiers pour notre collectivité, il est important de préciser que divers mécanismes permettent de les limiter fortement, et j'en cite quelques-uns : dispositifs de prévention par les fédérations HLM, contrôles de l'agence nationale du logement social (ANCOLS) et de la Chambre régionale des comptes, examen de l'équilibre des opérations par les services de l'Etat, donc autant d'outils qui permettent de sécuriser ces opérations avec un taux de sinistralité très faible.

La contrepartie de ce risque est notamment de permettre aux garants, donc notre Collectivité et éventuellement les communes ou les EPCI, de bénéficier d'une part réservataire de ces logements (généralement comprise entre 20 et 30 %), mais ce qui est important c'est que nous allons rencontrer très prochainement les différents bailleurs sociaux, notamment privés, pour définir plus précisément avec eux, la gestion de ces flux, notamment au niveau de leur annualisation.

Le deuxième niveau concerne les aides directes à la pierre, donc, garanties d'emprunts, aides indirectes, notamment dans le règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat « una casa pè tutti, una casa per ognunu » qui a été adopté en 2018 par votre Assemblée et qui offre des contreparties explicites ou implicites de différents ordres et qui vont bien au-delà de celles liées aux seules garanties d'emprunts :

- Premièrement, il s'agit de proposer des logements à des prix abordables pour les ménages, je crois que c'est fondamental, bien inférieurs à ceux des marchés.

- Deuxièmement, il s'agit de respecter les dernières normes en matière énergétique, notamment pour les logements neufs mais aussi dans la rénovation à travers les labels BBC.

- Troisièmement, il s'agit de travailler avec le CAUE (c'est en cours), afin d'imposer aux bailleurs sociaux des critères environnementaux et architecturaux pour ces constructions ou pour les rénovations, et ça bien en amont de la réalisation des projets.

Donc, conditions difficiles pour les bailleurs sociaux et la création de logements, vous connaissez les facteurs : un marché immobilier tendu voire spéculatif, une hausse du coût du foncier, une inflation sur les matériaux de construction...

D'où la nécessité d'un soutien sans faille de notre Collectivité, c'est une priorité pour nous, et je vous invite dès demain à débattre lors de l'examen du rapport relatif au pouvoir d'achat où la question du logement occupe une place centrale.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

La question suivante va être posée par Mme BRANCA, pour « Core in fronte ».

Avete a parolla, Signora cunsigliera.

* **Question orale N° 2022/O1/012** déposée par Marie-Claude BRANCA au nom du Groupe « Core In Fronte » : **Par un serviziu publicu paisanu**

Mme Marie-Claude BRANCA

Bonghjornu à tutti !

A diciaraghju in corsu parchì tutt'ognunu capisca.

Pochi ghjorni fà, Core In Fronte hà postu a dumanda di l'avvena di I strutturi amministrativi in i rughjoni di u Suttanacciu, di u Taravu, di u Valincu è di l'Alta Rocca.

Issi strutturi cuncirnighjani stabilimenti di Santa Maria Sicchè, Livia, Sartè, Portivechju è Bonifaziu. Toccani i servizii pubblici di u Tisoru Publicu è di l'Impositi.

Spartimu u principiu di serviziu Publicu. In u stessu tempu ramintemu u rolu sviatu d'issi stabilimenti ch'è anu sempri accumpagnatu issa pulitica inquisitoriala di a Francia, sin'è logichi ripressivi contr'à anziani prighjuneri pulitichi.

Issu custatu metti in rilievu i limiti d'issu serviziu publicu à l'usu francesu. Issi limiti piddani oghji un'altra dimensioni par via d'una cuncentrationsi strutturali par rughjoni finanziariii ch'è accresci un andatura di privatizzazioni è di delocalizzazioni di l'impieghi paisani.

Issi cundizioni particepighjani à rinfurzà l'assuffuchera economica di u nosciu paese, aumentani u spussessu di i nosci tarri, impighjuriscini a desertificazioni di monda di i nosci pievi è strughjini u nosciu tissutu suciali. Cundannendu di più l'intaressi culletivi, sa pulitica amplifichighja a scursizzazioni di l'impieghi par via d'una vinuta calculata d'aghjenti d'altrò è sottu ordini precisi.

Hè ora di fà la finita incù sa pulitica contr'à a Corsica. Hè ora di metta in ballu un veru sirviziù publicu par tutti i paisani. In sa logica di custruzioni di a noscia supranità è ind'è a cuntinuità di u Riacquistu, rivindichemu com'è prima tappa ch'edda sia rifletuta è messu in ballu una vera tarritorialisazioni strutturali d'issi servizii sottu a respunsabilità di a Culletività di Corsica, rimanighjendu à u stessu tempu a so impiantazioni in i nosci tarritori.

Dumandemu in a logica d'unità è d'equità tarritoriali ch'idda sia niguziata issa pruezzioni d'avvena, chì ci pudarà parmetta di fà fronti à u spussessu fundiaru, l'avvilimentu di i nosci paesi è pasciali, è di participà à pruducia attività economichi.

Vi dumandemu dunqua :

- Al di là di a tarritorialisazioni di u solu impositu com'è mezu di lotta contr'à a spiculazioni, seti d'accusentu pà intraprenda pulitichi in sa logica è à tarritorializà i strutturi chì rilevanti di u Tisoru Publicu è di l'impositi ?

- Seti d'accusentu pà metta in ballu un veru Serviziù Publicu Paisanu à pro di l'intaressi culletivi di a Corsica ?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, Signora Cunsigliera. Vi hà da risponde Lauda GUIDICELLI per u Cunsigliu esecuttivu.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Cara Cunsigliera,

Vi ringraziu per a vostra dumanda.

Aghju u listessu affettu pe a difesa di u serviziu publicu, quellu chì serve a ghjente, chì garantisce un accessu à tutti è da pertuttu.

A vostra dumanda cuncerna a territorialisazione di u Tesoru Publicu è di i servizii di l'impositi ; aghju vistu l'azione ch'avete fattu in Sartè. Ùn sarete micca surpresi sè vi dicu chì si tratta quì di competenze di u Statu. U Cunsigliu esecutivu di Corsica ùn si pò micca, da solu, ingagià.

Di sicuru, mentre chì u Statu ci ricusa l'aspirazione à l'autunumia, purtata da

tanti Corsi, hè leghjittimu per noi di dumandalu di spiegà a so logica. Pudemu facilmente pinsà chì u Statu francese hà una logica, ancu un pianu bellu precisu per i territorii ch'avete mintuatu riducendu è ancu chjuvendu i so servizii publichi. Quì, vecu una vulintà chjara d'indibulì isse pieve, ma forse sò troppu pessimista.

A vostra dumanda mi permette quantunque di ramintà chì avemu dighjà participatu à pareghje mubilisazione è riunione chì cuncernavanu a riorganizzazione di i servizii di a Direzione Generale di e Finanze Pubbliche. U Cunsigliu esecutivu ci era, accant'à i sindacati, è in presenza di rapresentanti di u Statu. L'avemu fattu ancu per d'altri servizii di u Statu, sempre ne u rurale.

Avemu parechje volte dichjaratu chì tutte ste decizione di riorganizzazione sò intutale cuntradizione cù i scopi cumuni di rivituità di a muntagna è di u rurale. Bella sicura, sò sempre decizione chi si piglianu senza l'avvisu di l'eletti di a nostra Cullettività è di quelli di u rughjone.

L'azione di a Cullettività di Corsica s'hè tradutta cù duie deliberazione:

1) a prima, aduprata à l'unanimità, l'11 di ferraghju di u 2019, da a Camera di i Territorii. Dumandava un muratoriu per a riorganizzazione di i servizii publichi ind'è i territorii di muntagna è prupunia a creazione d'una cummissione ad hoc nant'à i servizii pubbliche i territorii,

2) a siconda, vutata da l'Assemblea di Corsica à l'unanimità, pruposta da u Cunsigliu esecutivu, u 23 di maghju di u 2019. Dumandava a creazione di sta Cummissione cumposta d'eletti di l'Assemblea è di a Camera di i Territorii.

Dopu à què, era statu decisu cù a Prifetta Chevalier, chì una Cummissione mista seria stata messa in piazza per riflette nant'à a carta di l'impiantazione di i servizii publichi.

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu vulia assicurà sta dimarchja è dunque, ha scrittu à i Ministri cuncernati, fra quali u Secretariu di Statu incaricatu di a ruralità, Joël Giraud, per ottene un arbitragiu da u Guvernu per ste duie dumande.

Hè stata dinò fatta a pruposta à tutti i Presidenti d'intercummunalità di sustene isse dumande, pensendu chì, oghje o dumane, stu prublema sarà quellu di tutti i rughjoni di Corsica.

Oghje, bisogna à ricunosce chì sta Cummissione ùn hè ancu stallata è u prugettu di riorganizzazione pare cuntinuà, mà senza nisuna cuncertazione.

Per rispondevi altrimenti, diceraghju chì l'impiantazione di i servizii publichi ne u rurale deve, più chè mai, esse u risultatu d'una dimarchja spartuta cù tutti l'eletti corsi, cù un impiantazione di u più grande numaru di servizii di prossimità per luttà contr'à a desertificazione è incuragisce u mantenimentu di l'attività è di l'impieghi in sti lochi.

Ci tuccherà dunque à rinnuvellà insemi a dumanda di muratoriu per tutte e suppressione o riorganizzazione, è a dumanda di stallazione di sta Cummissione.

D'altronde, a seconda parte di a vostra dumanda mi permette d'annuncià, un pocu più prestu chì previstu, chì simu in traccia di travaglià cù Julien Paolini, è a Direzione di e sulidarità territoriale, nant'à un raportu chì vi sarà presentatu da quì à pocu.

Stu raportu vi pruponerà di manera cuncreta a nostra visione di a territorializzazione, di l'accumpagnamentu (mi piace di più issa parolla) che no vulemu mette in piazza per i nostri territorii, cù in priurità un azzione dedicata à i rughjuni i più cuncernati.

Faremu pruposte cù soluzione pratiche, prammatiche, sempre legate à a realtà. Sarà quistione di u mantenimentu è di u sviluppu di i servizii cù lochi chì puderanu diventà punti strategichi per sti rughjoni, custruendu un'offerta di servizii è di rilazione glubale, sempre adattate à u locu, per prupone u serviziu u più necessariu.

U rolu di a CdC hè di gesti, di stimulà è di cuurdinà sti servizii.

Ci tuccherà dinò à megliurà l'accessu, a visibilità è l'efficacità di l'azione pubblica.

L'avete capitu, cara Cunsigliera, vulemu mette tutta a nostra forza per sustene u serviziu publicu dapertuttu induve i Corsi campanu è induve i Corsi ne anu bisognu.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. L'altra dumanda à bocca hè quella chì hà da esse posta da Hyacinthe VANNI è Véronique ARRIGHI.

Ghjè Hyacinthe VANNI chì l'hà da leghje, andate puru.

*** Question orale N° 2022/O1/014** déposée par HYACINTHE VANNI ET VERONIQUE ARRIGHI au nom du Groupe « Fà Populu Inseme » : **Renforcement des moyens des services d'incendie et de secours.**

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. L'aghju da leghje in francese, chì ùn appianu micca a scusa di micca capì.

Sgiò Presidente di l'Esecutivu,

Les services d'incendie et de secours Corses sont d'ores et déjà confrontés à des évolutions systémiques, lesquelles génèrent des charges importantes, laissant apparaître une trajectoire financière qu'il convient d'anticiper.

La Corse, considérée comme un massif forestier unique n'échappe pas aux changements climatiques. Leurs effets sont déjà sensibles en Corse. Une sécheresse des sols accrue, des précipitations en baisse et une recharge des barrages plus aléatoire sont déjà prégnants. Des incendies de grande ampleur frappent l'île y compris en hiver et l'hypothèse de méga-feux en Corse n'est plus à exclure.

Ce changement climatique entraîne aussi des catastrophes, telles que nous en avons déjà connues, à probabilité d'occurrence en hausse, comme des tempêtes de vent ou des crues torrentielles. C'est tout le paradoxe de ce phénomène. Les modèles disponibles établis par les chercheurs pour la Corse, prévoient des scenarii inquiétants.

Dans le domaine du secours à la personne, nos services d'incendie et de secours font face à une sollicitation croissante au fil des années jusqu'à représenter près de 80 % de l'activité opérationnelle. Les déserts médicaux, le vieillissement des populations et l'accroissement démographique ne pourront qu'aggraver cette situation. Les sapeurs-pompiers restent très souvent les derniers acteurs publics en zone rurale.

En somme, la pandémie de la Covid-19 que nous vivons depuis 2020, ainsi que les coûts induits par ce contexte sont très lourds, ils deviendront à très court terme insupportables malgré des conventionnements.

En effet, les missions exercées obligent nos établissements publics à se doter d'un format de réponse opérationnelle adapté en termes de personnels et matériels, notamment aériens.

À ce jour, la Corse dispose de moyens "nationaux" terrestres et aériens principalement en période estivale. Pourtant, le caractère répétitif des feux de forêts de grande ampleur en période hivernale nous alerte, je pense notamment aux feux de Chiatra en 2018, de Calenzana en 2019 ou de Quenza en 2020 qui ont ravagé des centaines d'hectares. Il serait donc judicieux de disposer de gros moyens opérationnels aériens et terrestres pendant l'hiver afin d'être plus réactifs.

Pour mémoire, les missions de ces services s'inscrivent dans le périmètre régalien, exercées sous le commandement des autorités de police compétentes. S'agissant des ressources financières, les services d'incendie et de secours les tirent de la Collectivité de Corse, des communes et intercommunalités, au titre de dépenses obligatoires. Ce type de financements croisés est toutefois affecté par le plafonnement des contributions communales prévu à l'article L1424-35 du CGCT, ce qui représente d'ailleurs une charge très lourde pour ces collectivités et qu'il est bien sûr inenvisageable d'augmenter à ce stade. Néanmoins la situation est, à l'évidence, pénalisante pour la Cullettività di Corsica, qui se retrouve seule à assumer les évolutions et se voit dans l'obligation d'augmenter chaque année sa contribution aux services d'incendie et de secours.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, compte tenu de tous ces éléments, comment pourrions-nous trouver d'autres pistes de financement afin de soutenir tant en investissement qu'en fonctionnement, ces établissements si essentiels à notre territoire et sa population ?

Par ailleurs, serait-il possible d'obtenir de la sécurité civile des moyens opérationnels, voire même des soutiens financiers, et ce hors période estivale, afin d'avoir une politique de lutte contre les incendies plus efficace sur l'ensemble des périodes à risques ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè u Presidente chì hà da risponde mi pare, andate puru.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci.

Je sais que c'est une question qu'il vous tient à cœur de poser.

Vous vous êtes également exprimé au nom du SIS de Corse du Sud, je sais qu'il y a beaucoup d'élus qui ont eu des responsabilités, je pense notamment

à Pierre POLI, d'autres qui ont été les membres des conseils d'administration.

Je vais répondre rapidement, car nous sommes dans le cadre des questions orales, mais cela nous permet de faire un focus sur une problématique globale que l'on va évoquer y compris à travers notre discussion d'orientations budgétaires. La question que vous nous posez est au croisement de trois enjeux qu'il nous appartient de concilier.

Le premier, c'est une évolution des besoins,

Le deuxième, c'est une insuffisance des moyens pour faire face à ces besoins,

Le troisième est : comment engage-t-on des réformes qui sont souvent des réformes de structure, pour mettre en adéquation les besoins et les moyens ?

Premièrement, l'évolution des besoins. Vous l'avez dit, le réchauffement climatique crée une nouvelle donne. Hasard du calendrier, vous le faisiez remarquer, il y a 3 ans, les uns et les autres, nous étions sur les réseaux sociaux ou sur le terrain pour constater, pour les élus, ou pour se battre pour les élus en charge de responsabilités et les professionnels de la lutte contre le feu, les volontaires, contre des incendies hivernaux catastrophiques. Notamment en Balagne ou dans la Plaine.

Même s'il y a des initiatives positives comme, par exemple, lutter contre la déprise, réinstaller des agriculteurs, mettre en production des surfaces qui sont aujourd'hui abandonnées aux maquis et à la végétation, et qui ont participé à faire reculer les risques d'incendies, notamment à travers le travail qui est mené par l'ODARC ou les FORSAP, au-delà de ça, il y a un changement climatique catastrophique, c'est la première constatation. On va avoir de plus en plus de besoins et il faut donc recentrer notre politique contre les risques naturels, de façon générale, et contre les incendies en particulier.

Deuxièmement, face à l'incapacité à répondre à ces besoins avec nos moyens actuels. Je voudrais rappeler que depuis 2018, nous sommes engagés à la fois dans une politique de rationalisation, de contractualisation et de renforcement du soutien au SIS 2A et au SIS 2B. Les conventions d'objectifs et de moyens passées entre la Collectivité de Corse et les deux SIS nous permettent d'atteindre un niveau d'aide en investissement et en fonctionnement sans équivalent.

Je vous rappelle que les SIS dépendent, pour leurs dépenses de fonctionnement, aux $\frac{3}{4}$ de la contribution de la Collectivité de Corse.

Pour avoir les chiffres en tête, 8 M€ en investissement pour les deux SIS ; à

savoir, renouvellement des matériels, et amélioration des casernes avec un financement complété et apporté par la Collectivité et le comité de massif et depuis 2018, en 3 ans, et 181,437 M€ au titre du fonctionnement.

Donc, vous voyez l'importance de cette contribution alors que l'Etat, lui, n'a contribué qu'à concurrence de 30 M€ soit 16 % seulement de la dépense totale, là où nous, nous mettons 75 %.

Le problème, c'est que c'est un effort qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas assumer. Je rappelle un grand ratio, nous nous fixons à nous-mêmes une augmentation des dépenses de fonctionnement de 1,5 % pour la Collectivité de Corse, pour être dans une trajectoire soutenable par rapport à nos objectifs. Les SIS augmentent de 9 % par an en fonctionnement, on ne peut donc pas continuer.

Quelles sont les pistes ? D'abord il faut une optimisation des dépenses, c'est l'effort que je vous ai demandé de mener, c'est un effort qui est de court, de moyen et de long termes ; l'optimisation des dépenses qui ne peut pas passer par une dégradation des conditions de travail ou des conditions d'intervention, mais pilotage rigoureux de la masse salariale, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, réflexion sur l'optimisation des temps de travail, etc.

Il y a ce travail-là, il y a ce travail de convention d'objectifs et de moyens et de mutualisation, il y a la réflexion aussi sur la territorialisation totale ou partielle qui est un objectif stratégique mais dont on sait aussi qu'elle va avoir un coût, il faudra donc le maîtriser au mieux. Et puis il y a des sources de revenus complémentaires à optimiser et à explorer, je pense par exemple à un meilleur recouvrement des recettes, avec notamment la facturation des hôpitaux, mais ces hôpitaux sont eux-mêmes en situation extrêmement tendue au plan budgétaire, pour ne pas dire plus ; c'est donc le serpent qui se mord la queue. Et puis la recherche de financements complémentaires, le fonds montagne, les fonds européens et autres financements contractualisés.

Enfin, il me semble effectivement que nous devons avoir un dialogue marqué par la confiance et la réciprocité.

Je prends un exemple, pendant la crise Covid, une prime a été versée, en tous cas dans le principe, a été arrêtée par le gouvernement et c'est nous qui en avons porté le coût.

Je crois qu'aujourd'hui dans le cadre de la réflexion globale il faut demander à l'Etat de prendre toutes ses responsabilités, de contribuer aussi bien en termes d'investissement que de fonctionnement au fonctionnement des SIS qui reste des

éléments indispensables dans les villes comme dans les territoires ruraux de l'intérieur et cela ne nous étonnera pas que je transmette un message très amical de soutien et d'admiration à ces personnels que nous connaissons pour la plus part d'entre eux personnellement, mais nous savons aussi collectivement combien ils comptent pour la Corse et pour les Corses.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

A dumanda à bocca chì vene avà hà da esse posta da Catherine COGNETTI-TURCHINI. Vous avez la parole, Mme la Présidente.

* **Question orale N° 2022/O1/010** déposée par Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du Groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse » : **Gestion de la compétence Eau & Assainissement**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, l'obligation de transfert à l'EPCI de la compétence Eau et Assainissement avait été introduite par la loi NOTRe d'août 2015. Aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020 et aux communautés de communes au plus tard au 1er janvier 2026.

Or, quatre ans après, l'article 14 de la loi Engagement et Proximité de décembre 2019 a assoupli cette contrainte.

Si la loi 3DS, récemment promulguée maintient l'échéance du 1er janvier 2026 pour le transfert, elle impose que les communautés de communes et les communes qui les composent organisent un débat sur la tarification des services publics de l'eau et de l'assainissement, ainsi que sur les investissements liés aux compétences transférées. Après ce débat, une convention pourra lier la communauté de communes et les communes sur la tarification et sur les orientations de la politique d'investissement pour la gestion des eaux.

Les élus locaux qui, pour la plupart d'entre nous, sommes dans cet hémicycle devons faire face avec difficulté à la collecte des déchets, avec ce que cela implique en moyens humains d'une part, financiers d'autre part puisque les budgets des intercommunalités sont mobilisés pour moitié pour l'exercice de cette compétence. Et maintenant nous devrions de surcroît assumer la compétence eau et assainissement au niveau intercommunal.

Sans compter que la gestion de l'eau dans une commune revêt également une dimension sociale, les conseils municipaux souhaitent conserver ce levier. Notre île qui regorge d'eau pourtant pas la région où le coût au mètre cube est le plus bas.

Nous savons tous également que le coût varie en fonction du mode de gestion s'il s'agit d'une régie, d'une concession, DSP, etc.

Nous connaissons les contraintes géographiques et les investissements nécessaires.

Il faut aussi prendre en compte que, dans les zones rurales, l'habitat dispersé oblige à un réseau de distribution de grande longueur.

Alors, comment une intercommunalité peut gérer de façon efficiente ce type de difficultés, surtout dans des territoires comme celui de la communauté Pasquale Paoli, composée de dizaines de communes s'étalant sur plus de 1 000 km² ?

Bref, autant d'éléments objectifs et fondés pour nos communes qui aspirent pour la plupart à conserver leurs prérogatives dans ce domaine d'action. Ce qui me conduit à vous solliciter, M. le Président, pour que les services compétents de la Collectivité réalisent un audit de la situation actuelle afin de connaître les communes qui ont déjà transféré la compétence et celles qui aspirent à la récupérer conformément aux dispositions de la loi Engagement et Proximité. Un état des lieux est nécessaire pour la mise en place des politiques de l'eau à venir. Y souscrivez-vous ?

Au-delà, acceptez-vous de positionner la Collectivité en faveur du maintien des prérogatives « eau » et « assainissement » dans les compétences optionnelles des communautés de communes ?

D'une part, pour conforter la commune comme cellule de base de la démocratie locale ; d'autre part, pour conforter le principe de subsidiarité, les transferts volontaires, le choix du mode de gestion (en régie ou non) des compétences, notamment pour l'eau et assainissement, sachant que les élus sont attachés à la libre détermination de leurs projets de développement et d'aménagement.

Je sais que cette prérogative est étatique, simplement je souhaiterais faire savoir qu'un texte a été voté en ce sens au Sénat, qui ne supprime pas le transfert mais le rend facultatif, c'est une option non obligatoire selon le principe de compétence.

En espérant que le texte passe prochainement à l'Assemblée nationale, nous demandons au Conseil exécutif et aux parlementaires de la Corse de soutenir et de voter ce texte pour permettre aux communes de conserver leurs prérogatives dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Vi hà da risponde u Presidente di l'Uffiziu di l'acqua.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Madame la Conseillère, merci pour votre question,

Vous le savez, depuis de nombreuses années nous sommes dans une trajectoire, en matière législative, qui a pour objectif de renforcer les compétences des EPCI.

En matière d'eau, depuis le 1er janvier 2018, vous le savez aussi, les EPCI sont compétents en matière de GEMAPI.

Vous l'avez rappelé, au 1er janvier 2026, ils le seront en matière de gestion d'eau potable et d'assainissement.

Par ces législations successives, le législateur lui, pense qu'au-delà des aspects de rationalisation et de mutualisation il s'agit de palier un manque de compétences techniques et financières des petites communes.

En face, de nombreuses communes de France et bien sûr aussi de Corse s'opposent fermement au transfert de compétences, arguant, et cela peut se comprendre, que l'on est d'abord dans une perte de compétence qui continue de s'affirmer, mais aussi sur un sujet de gestion de proximité, de spécificité territoriale, et enfin, un sujet important qui est celui de la maîtrise du prix de l'eau.

En l'état aujourd'hui, la situation en Corse nous démontre qu'il y a 5 communautés de communes ou d'agglomérations qui exercent cette compétence : la

CAPA, la communauté d'agglomération de Bastia, les communautés de communes du Valincu-Taravu, Marana-Golu et l'Isula-Balagna, ce qui représente à peu près 200.000 habitants.

A cela s'ajoute une dizaine de syndicats intercommunaux ayant aussi la double compétence et représentant à peu près 60.000 habitants ; le reste, 168 communes, exercent toujours elles-mêmes cette double compétence.

Pour faire une première réponse sur votre questionnement sur la position de la Collectivité de Corse, je pense que, à ce stade, nous ne pouvons pas présenter une position affirmée, tout d'abord car ce n'est pas un champ de compétence directe, vous l'avez souligné, et par ailleurs parce que nous considérons que c'est d'abord un débat qui doit avoir lieu entre les communes et intercommunalités.

C'est pour cela que nous proposons que la Chambre des territoires se saisisse de cette question, de ce débat, qu'elle puisse travailler, amener des réponses, notamment en termes de pistes de décisions et de principes d'actions.

Elle pourra le faire en s'appuyant sur la SOCLE, qui est un document annexé au SDAGE 2022/2027, et qui établit déjà un bon état des lieux et des perspectives en matière de gouvernance.

Pour autant, même si nous ne sommes pas en domaine de compétence directe, je veux quand même rappeler le travail qui est fait par la Collectivité de Corse et par les services, en matière d'appui aux communes et intercommunalités sur cette question de la gestion de l'eau ; appui financier en 2021, 15 M€ ont été affectés sur ces politiques par la Collectivité de Corse au service des territoires, communes et intercommunalités.

En matière de soutien technique, vous le savez aussi, la Collectivité de Corse dispose de services d'assistance technique : SATEMA pour la gestion des milieux aquatiques, SATEP pour la gestion de l'eau potable, SATESE pour l'épuration et la gestion de l'assainissement.

Ces services sont à la disposition des communes.

Je terminerai en vous disant qu'au-delà de ces questions de gouvernance qui sont importantes, ce que l'on veut mettre en avant c'est l'enjeu stratégique de la gestion de l'eau dans nos territoires, et nous, nous pensons, nous voulons l'affirmer, et nous le ferons à nouveau, qu'une des solutions est le travail en co-construction avec les territoires à des solutions innovantes et adaptées, qui prennent en compte à la fois les besoins et les ressources, ainsi que la préservation des milieux aquatiques.

Je vous remercie.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci pour votre réponse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

La question suivante va être posée par Véronique PIETRI. Andate puru.

*** Question orale N° 2022/O1/017 déposée par Véronique PIETRI au nom du Groupe « Core In Fronte » : Par a salvezza di u bè suciali di u cumplessu d'alata e contr'à a spiculazioni**

Mme Véronique PIETRI

Sgiò Presidenti,

Allora chì, pochi ghjorni fà, era adduttata in prima lettura à l'Assemblea naziunali francesa una pruposta di leggi, difesa è purtata da u diputatu Acquaviva, cunsiderata da a vostra magiurità coma impurtanti pà luttà contr'à u fenomenu di spiculazioni fundaria è immobiliare, parmittendu à a nostra cullettività di metta in ballu u so drittu di prianzioni, una dura rialità si ghjoca quì, in a difesa di l'intaressi di u Populu Corsu, nantu à a so tarra, com'è quì in a cumuna d'Alata.

Cumencia st'affari incù a vulintà di a municipalità di salvà di u smembramentu è di a spiculazioni a residenza albergu à valori suciali di u Paesi di Lava. Voli fà valè u so drittu di prianzioni, postu chì stu drittu hè dighjà soiu.

Dumanda allora aiutu à i so partinari stituziunali cumu a Cummunità d'Agglomerazioni di u Paesi Aiaccinu chì anc'eddu hà aduttatu à l'unanimità a missa in ballu di st'arnesu.

Ci voli à sapè chì, un ingaghjamentu finanziaru era statu presu in u Pianu di Trasformazioni è di l'Invistimentu pà a Corsica, appuntu privistu par a rinovazioni energetica di Paesi di Lava, parchì chì, dipoi dui anni è i prublemi di stu cumplessu, a cumuna d'Alata avia travagliatu assai nantu à u cartularu.

Un antru partinariu hè a nostra Cullettività, pà l'intramessa di u so Uffiziu Fundariu, criatu pà intarvena è purtà i cartulari finanziari di a prianzioni, quand'eddu ùn faci micca da par eddu ghjucà st'arnesu, com'eddu t'hà a pussibilità di fà la.

Una dumanda hè dunqua stata fatta à l'Uffiziu Fundariu pà mutualizzà mezzi in u quadru d'issu cartulari finanziariu è una deliberazioni di u cunsigliu municipale di u 16 di dicembri di u 2021 avia datu u so drittu di prianzioni à l'Uffiziu, ma, ùn hè statu pussibili l'aiutu.

À creda chì, postu chì Alata ùn hè nant'à l'isula di Cavallu, un c'hè bisognu di attivà st'arnesu di a prianzioni...

Simi, in tarra corsa cunfruntati ogni ghjornu à ssa prissioni spiculativa è, in tantu chì cullettività di Corsica ùn pudemi stà senza fà nunda.

Hè un esempiu, st'affari, di a nostra incapacità à pruteghja u nostru bè cumunu, tarri, monumenti, siti archeologici... dev'essa più maiò a nostra ambizioni d'evoluzioni statutaria è di quadri.

Vi femi dunqua sti dumandi :

Chì cunteti di fà in stu cartularu ?

Chì visioni strategica vuleti metta in piazza incù stu drittu di prianzioni ?

Da u di à u fà : quandu cunteti di passà da i discorsi d'intenzioni à l'atti, aspittati da assai di i nostri paisani par ch'idda sia rispittata a nostra tarra è i so bè à u nomu di l'intaressu cullettivu ?

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. A parolla à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu per a vostra quistione.

Pensu chì nant'à u fondu, scumpertimu a listessa vulintà è u listessu scopu di pruttreghe a terra, u nostru patrimoniu materiale è immateriale.

Nant'à l'esempiu precisu di u Paese di Lava, pensu ch'ùn avete micca tutti l'elementi è s'è vo mi permettite, i vi ramenteraghju ancu à u livellu tecnicu è à u livellu

di e date, per cunfirmà vi ch'avemu fattu tuttu ciò chè no pudiamu fà, cù i mezi chì sò i nostri, chì sò troppu debuli è ghjè per quessa, ghjustu à puntu, chè no circhemu è chè no circheremu insemi à rinfurzà li.

Allora, nant'à l'affaire di u Paese di Lava, vous rappeler d'abord que l'Office foncier de la Corse n'a pas de droit de préemption propre, il ne peut exercer un droit de préemption que si une commune, intéressée par une acquisition, le lui délègue dans des formes requises, c'est-à-dire une délibération du conseil municipal. Donc ça, c'est le cadre juridique général.

En ce qui concerne l'affaire du Paese di Lava, nous n'avons pas eu l'accès à toute l'information, et c'est normal, j'ai envie de dire, c'est d'abord quelque chose qui relève de la compétence communale et éventuellement communautaire, donc je rappelle pour ceux qui ne le sauraient pas que U Paese di Lava situé sur la commune d'Alata est, jusqu'à aujourd'hui, la propriété du comité social et économique du centre de l'énergie atomique qui envisage de le vendre.

Dans cette perspective, il y a eu des discussions, y compris avec la commune et dès le mois de mai 2021, le conseil communautaire de la CAPA a délibéré, faisant suite à une saisine du maire d'Alata, sur le principe de l'acquisition du village de vacances.

Pour entrer dans le détail de l'opération en question, la commune d'Alata a reçu le 26 novembre 2021 une déclaration d'intention d'aliéner portant sur la vente pour un montant de 4,65 M€. A compter de ce délai qui courrait, il y avait 2 mois pour exercer le droit de préemption ; à titre principal, c'est la commune qui doit l'exercer, ou alors elle doit le déléguer à l'Office foncier.

Le 10 novembre, la commune nous a sollicités (l'Office foncier), en demandant une réunion de travail ; il y a eu une réunion dès le 18 novembre 2021 qui a fait le point des différentes possibilités.

J'ai moi-même, à la demande du maire, adressé un courrier pour dire que nous étions intéressés, sur le principe, à l'acquisition via l'Office foncier pour renforcer la position du maire, et celui-ci a transmis une délibération le 20 décembre nous demandant d'exercer le droit de préemption.

Nous n'avons pas eu le temps de le faire puisque le 26 décembre, le délai se terminait.

Qu'a fait le maire ? Il a demandé un délai complémentaire de 2 mois, lui seul pouvait le faire, il semble qu'il y ait eu des difficultés juridiques de ce côté-là et le délai complémentaire n'a pas couru, il y a donc eu une carence, le délai de préemption a expiré au 26 décembre sans que l'Office foncier ne puisse intervenir et à partir de là, il ne peut plus avoir de place que pour les négociations amiables.

Ce sont les négociations qu'a menées à titre principal le maire, soutenu par le conseil communautaire, mais également par l'Office foncier et le Conseil exécutif de Corse puisque nous avons eu une nouvelle réunion avec le maire, Etienne FERRANDI, le Président de la communauté d'agglomération, Laurent MARCANGELI, et les différents services, et à ce moment-là nous avons fait le point y compris sur la faisabilité.

Le maire a donc relancé en disant « même si je ne peux plus préempter, je souhaite me positionner, on a essayé de rechercher un financement ». J'ai dit, et je réponds à votre question, très sincèrement au maire en lui disant « combien pouvez-vous mettre ? ». Il m'a répondu qu'à ce stade il ne pouvait rien dire, il m'a dit « pouvez-vous financer la totalité de l'acquisition ? », c'est-à-dire environ 5 M€.

Je lui ai donc répondu que 5 M€ représentaient le budget de l'Office foncier sur toute l'année pour l'ensemble des investissements portés par les communes ! Je ne peux pas faire pour Alata seulement et ne plus rien faire pour aucune autre commune pendant une année, ou même si je lisse, mettre 50 % pour Alata et seulement 50 % pour les autres communes, il y aurait une iniquité, et j'ai fait remarquer au maire que structurellement, l'Office foncier arrivait dans une situation qui était très difficile puisque, parmi ces financements, il y avait un peu plus de 20 M€ de PEI qui ont été consommés.

Aujourd'hui, ce qui est évident, c'est que, premièrement, le droit de préemption est trop faible. Deuxièmement, nous n'avons pas suffisamment de recettes pour le financer, et troisièmement il faut une vision stratégique, partagée entre les communes, les intercommunalités et la Collectivité de Corse. La loi qui a été votée à l'initiative de Jean-Félix ACQUAVIVA et des députés nationalistes est une première réponse, à mon avis, elle est importante parce qu'elle acte un principe d'élargissement du droit de préemption et la création d'une recette nouvelle, et c'est dans ce sens qu'il faut aller.

Dernier point, sur le PTIC par exemple, j'apprends que cette opération avait été inscrite au PTIC et tant mieux pour la commune d'ALATA.

Je fais deux remarques : la Collectivité de Corse n'a jamais été informée de ça, il y a donc là une carence des services de l'Etat. Deuxièmement, le plan de financement n'a certainement pas été respecté, sinon la commune d'ALATA aurait pu mobiliser au moins pour un financement partiel de l'opération, et cela montre bien qu'il faut une vision globale et partagée.

Mais sur le fond, je partage à la fois le constat d'une insuffisance, et la volonté de renforcer les moyens juridiques et financiers au service d'une politique de préemption qui permette de soustraire un certain nombre de biens bâtis ou non bâtis, à la logique du marché.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi, O sgiu Presidente. A prussima questione hà da esse posta à u nome di u gruppu « Fà populu in seme », da Jean BIANCUCCI, chì ghjè sparitu... ma ch'hà da vultà...

* **Question n° 2022/O1/015 - Refus de parution d'Arritti** : une attaque supplémentaire contre notre histoire, posée par M. Jean BIANCUCCI au nom du groupe « Fà Populu In seme ».

Jean à tè !

M. Jean BIANCUCCI

D'abord un message : je voudrais remercier l'Etat et le Préfet de nous rappeler que l'on pouvait parler corse et écrire en corse dans cet hémicycle.

Cunnisciti tutti Arritti, u settimanale creatu da Max SIMEONI, faci un tempu, di dicembre di 1966, faci un beddu pezzu, è sapeti dinò chì ghjè un ghjurnale legatu à a rivendicazione autonomista.

Dipoi 1980, publicheghja l'annunzi legali, mà l'autorisazioni hè data da i Prifetti di i dipartamenti, ghjè cusì.

Di dicembri scorsu a Prifittura di u Cismonti hà resu una decizioni in favore.

A Prifittura d'Aiacciu hà dumandatu à l'ultima, u 31 di dicembri, à 4 ori dopu meziornu, rinsignamenti cumplimentarii, sapendu ch'è a decisionii difinitiva duvendu essa pigliata annanz' à mezanotti stu ghjornu quì.

O figlioli !

Ci voli dinò ch'è vo sapissiti ch'è u cartularu spostu dipoi u 15 di nuvembri meze mesu nanzu, hè stattu senza osservazioni di qualunqua manera frà tempu.

Malgradu sta travunchjularia, un'aghju micca truvatu un'antra parodda, scuseti, i rinsignamenti sò stati subito dati à i primi ghjorni di u capu d'annu. Faci pocu.

Dipoi, u cartularu cumpletu era in attesa di decisionii. È l'ultimu, l'ultimu ghjornu di u regnu di LELARGE, a piulatta hè falata : Arritti sarà scanattu. Cacciendu l'annunzi legali, u Statu hà vulsutu fà taci è lampà in tarra una voci democratica, una sinsibulità pulitica, allora ch'è oghji ch'è hè oghji, tutta a stampa cunnosci i difficoltà.

Dopu avè ci arrubatu 10 milioni, dopu avè ricumpizzatu a Barbouze BERTOLINI, eru in Bastelica, saraghju forse u solu quì, ma erami numarosi, nimu un cridia ch'è ghjera u SAC ch'è manuvrava, ch'èddi erini i servizii ch'è manuvravani, nimu un sapia. Emi fattu a dimostrazioni ch'è BERTOLINI era u capu di sti Barbouzes quì.

Allora oghji, hè ricumpinzatu !

È vuleriu ramintà a listessu tempu l'attentatu ch'è Arritti hà avutu à succomba in u 77, attentatu di Francia, l'affare hè chjari, l'affare hè chjari, più si campa è più si ne vedi.

O Sgiò Presidenti, st'affari d'Arritti, s'aghjusta à tanti altri malfatti di u Statu. Oghji, à ch'è ni semi ? È ch'è ni pinseti ?

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazia vi, O Sgiò cunsiglieru. A parolla à l'esecutivu, à O Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu per a vostra quistione.

A sapete, scumpartu a vostra manera di pinsà, ciò ch'è avete ramintatu à u livellu storicu. Un vi risponderaghju micca avà perchè ch'è pensu ch'è l'affare d'Arritti hè

un affare trà tant'altri, grave, gravissime di sicuru, ma frà tant'altre affare gravissime è chì facenu sensu, è un sensu glubale.

Dunque mi permetterete di rivene nant'à st'affare quì, cume annant'à l'altre, ind'è u quadru di u discorsu chì faraghju da quì à qualchì minutu.

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Dunque a parolla ghjè à Mma BRANCA.

* **Question n° 2022/O1/016 - Par a difesa di u nosciu ambiente maritimu,**
posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte ».

Mme Marie-Claude BRANCA

Lighjeraghju dinò sta quistione in Corsu, parchì addopru a me lingua in ogni locu è sempre.

A Girulata (Locu classificatu è iscrittu à u patrimoniu Unesco), A Rivelatta (Situ Natura 2000) è a baia di Calvi, a riserva di Bonifaziu, u Parcu marittimu di u Capi Corsu è di l'Agriati, è aldilà l'insempu di u litturali custieru sò dapoì anni anni tocchi da una friquintazioni tramenda d'un turisimu micca ammestratu chi, si ùn femu nunda, rimittarà in causa l'equilibriu è l'integrità di l'ecosistema marinu è litturali.

Issa ricchezza dumanda una pulitica ardita di gestioni chì teni contu d'issi lochi di vita, di a riproduzioni, di u manghjà, di i migratori chì approfittani d'issi arbi di pusidunia.

A Cullettività tarritoriali di Corsica, incù cummuni è intercummunalità, l'Uffiziu di l'Ambiante, l'Agenzi e Uffizi di Corsica, i socioprufessiunali, l'Associ e i Fundazioni adopranu una pulitica chì tocca par via di u Parcu Naturali Rughjunali di a Corsica ssi lochi precisi. Si parla di sviluppu durevuli.

In u 2019 un arrestu d'intardizioni d'armeghju vicinu à i costi pà pruteghjà l'arbi di pusidunia hè statu presu à u niveddu francesu. Qualchì mesa dopu hè stata dicisa una derugazioni chì parmetti l'armeghju di batelli di 24 metra è più in i loca à menu fundi induva, sicondi certi studii, ùn ci sariani micca arbi di pusidunia. Vistu ch'idd'hè un AOT ùn ci sò micca stati studii cumpletti d'impattu annant'à l'ambienti.

14 coffani sò ghjà stati stallati in u 2021 in a riserva di Bunifaziu è da qui à pocu ci ni duvariani essa 90 in tutta a Corsica.

Par no hè primurdiale di pruteghjà è rispittà sti loca naturali, u nosciu ambienti è l'attività di i piscadori chì sarani missi in pirculu da st'armeghja chì favurizighjani a marcantilizazioni di u mari.

Issa decisioni s'upponi à a strategia di l'Unioni auropiana à pro di a biodiversità (Leggi n° 2010-788 di u 12 di luddu 2010, par a prutezioni di u vivu, a leggi n° 2016

- 1087 di l'8 d'aostu 2010 par a ricunquista di a biodiversità) è infini di u Pianu d'Accunciamentu e di Svillupu Durevuli di a Corsica.

1 nosci dumandi sò chjari chjari :

Chì cunteti di fà di pettu à sa decisioni d'AOT ?

Chì cunteti di fà pà pruteghja i nosci loca di pettu à u pirculu pà l'ambienti ch'iddu raprinsenta l'armeghju di sti batelli ?

Ùn pinseti micca chì u nosciu litturali mireta un mudellu economicu più rispittuosi di nosci loca è di i nosci rissorsi invece di u sviluppu di a marcantilizazioni ceca di u mari raprisintata da a missa in piazza di st'armeghja ?

Vi ringraziau.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazia vi, Mma a cunsigliera. A parolla chjè a u Sgiò ARMANET per risponde à a questione.

M. Guy ARMANET

À ringrazia vi Presidente.

A ringrazia vi di a vostra dumanda, Cara Cunsigliera

Vogliu di simpliciamente è in principiu chì nant'à si sughjetti assai impurtantissimi, chì a quistione l'aghju da pone differamente : chì cuntemu fà ?

Alors, bien évidemment que c'est un sujet qui ne se présente plus. Nous avons effectivement à faire face aujourd'hui à une fréquentation de ces sites naturels emblématiques, victimes de leur succès, sur lesquels l'Office de l'environnement travaille de manière active et très précise.

Concernant la préservation des herbiers de posidonie, vous l'avez dit et je tiens à vous rassurer tout de suite, les efforts que nous faisons nous amènent aujourd'hui à trouver des remèdes, et vous avez raison de vous interroger, car lorsque l'on parle de remèdes, cela veut dire que l'on a quelques maux.

Diverses mesures ont déjà été prises. Personnellement, je considère que l'on n'a pas été assez loin.

Et même si je vais rappeler que, fin 2019, l'Assemblée de Corse a déclaré l'urgence climatique, écologique et a décidé d'engager une concertation réunissant les institutions de la Corse, la société civile, les universitaires, les chercheurs, les associations, et les acteurs économiques, je rappelle également que les dispositions du schéma de mise en valeur de la mer sont étroitement liées avec ce que nous avons d'ores et déjà écrit dans le PADDUC.

Et personnellement, pour vous le dire très clairement et sans ambages, je considère que nous n'avons pas été assez loin, et que nous n'avons pas été assez restrictifs, et c'est un sujet qui arrivera pour arbitrage au sein même du Conseil exécutif, et qui arrivera pour débat devant notre Assemblée parce que je compte bien sous peu déposer une requête qui nous emmènera à nous poser les bonnes questions.

Aujourd'hui, pour être très clair avec vous, et pour avoir été sur site notamment dans les Bouches de Bunifaziu, je me suis rendu sur place et j'ai pu me rendre compte qu'effectivement, nous avons des mouillages pour la grande plaisance et que les bateaux qui étaient sur site n'étaient pas amarrés là où ils auraient dû l'être.

Je me pose donc plusieurs questions :

Qui contrôle ? Que fait l'Etat, puisque ça lui incombe directement ? Quels sont les moyens de contrôle que nous avons pour dire qui paye quoi en fonction d'un amarrage ou pas ? Le cadre environnemental m'interpelle d'autant plus, puisque les gens qui sont à même d'être sur ces sites ancrent en deçà de là où ils devraient être.

Beaucoup de questions se posent, ce n'est que mon avis personnel que je vous donne, mais j'ai trouvé ça très désagréable d'avoir à accoster des bateaux de plus de 25 mètres qui vous narguent, qui ont nargué l'Office de l'environnement, et sans

avoir aucun moyen de répression immédiate, nous sommes obligés d'établir un procès-verbal qui ne donne pas une suite immédiate. C'est bien ce qui me dérange, et c'est bien ce que j'aimerais porter à votre connaissance et qu'on aura l'occasion de débattre et de travailler ensuite.

Vous évoquez aussi dans votre question les rétropédalages de l'Etat en matière de protection de ces sites ; je viens de les citer. Moi, je rajouterai un manque de moyens criant, mais également un certain passage en force ; ce qui s'est passé à Bunifaziu, c'est vrai que c'est écrit de manière très claire dans le PADDUC, nous avons des zones d'amarrage que l'on doit respecter, mais le passage en force ne doit pas se faire.

Les scientifiques et l'Office de l'environnement doivent donner leur aval et un accord avant que ces coffres-là ne soient déposés, et souvent on met la charrue avant les bœufs et cela me dérange fortement.

Nous serons donc extrêmement vigilants et c'est pour cela que je tiens à reprendre effectivement ce cadre législatif ; nous serons appuyés je l'espère par nos députés, par ailleurs présents et que je salue.

Quoi qu'il en soit, nous devons reprendre la main sur la grande plaisance en Corse et la manière dont les bateaux vont accoster sur nos côtes, et dont ils vont polluer nos sites et notamment le grand dérangement que cela peut poser auprès de nos posidonies. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport au rétropédalage de l'Etat.

Il est clair qu'en 2015 le PADDUC mettait en exergue la nécessité de gérer ce genre de choses, mais je considère que le PADDUC n'a pas été assez loin dans le cadre environnemental que nous devons examiner aujourd'hui et qui est primordial pour notre avenir.

Je vous accorde donc qu'il est nécessaire de poursuivre nos efforts, nous allons le faire ensemble, c'est ce que je vous ai dit en préambule, et je compte bien sous peu vous proposer plusieurs pistes afin que nous essayions de restreindre cette fréquentation qui m'interpelle et m'interroge beaucoup.

A ringrazià vi assai per a vostra quistione è a prestu.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi, o sgiò cunsiglieri esecutivu. Vulete risponde una parolla, ghjè prevista ?

Mme Marie-Claude BRANCA

Vi ringraziu è pugneremu di travaddà tutti insieme per pruttegghja u nostru ambiente è pà pugnà di fà un antru sviluppu chì su turisimu di a marcandalisazione di u mari è di tutti i lochi di a noscia isula.

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi.

A Presidente è quì, vi lacu a piazza.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance à nouveau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Nous allons procéder maintenant à l'appel et on vérifiera le quorum à la suite, mais je pense qu'il n'y a aucun souci.

Je demande aux personnes qui sont connectées d'être vigilantes au moment de l'appel. Merci.

Mme Sandra MARCHETTI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Je vais demander à ceux qui sont en ligne, de couper les micros, parce qu'il y a quelques interférences qui nous reviennent.

Merci.

Ouverture de la séance à 11 h 33.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori Cunsiglieri esecutivi, Signore è signori Cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, care tutte, cari tutti.

U marti u 15 di ferraghju, u Cunsigliu di i Ministri annunciava a partenza di u Prefettu Lelarge.

U stessu ghjornu è, per a prima volta in i 40 anni d'esistenza di st'Assemblea, da a manu di u prefettu, u Statu s'hè permessu un gestu indegnu è scandalosu, prucedendu subbitu dopu à l'annunziu di a so partenza, à u mandatu d'uffiziu di piu di 9 milioni d'euri d'interessi inerenti à l'affaru Corsica Ferries.

Ss'interessi, chì pudianu esse neguziati à u bassu cum'è in ogni casu di lita di stu tipu, sò stati presi da i conti di a Cullettività, senza mancu una chjamata à u presidente di u Cunsigliu esecutivu.

Ss'interessi, chì sò solu u prezzu di u tempu ch'è passatu, mancaranu oghje à a nostra Cullettività, à e nostre cumune, à i nostri prugetti, à i nostri associ è à a nostra ghjuventù.

U Prefettu Lelarge s'hè comportatu in stu casu quì, cum'è un avvucatu à u serviziu d'una sucietà privata à u detrimentu di i fondi publichi, cum'è un contabile zelosu. Cum'è un tristu uscere di Statu...

Eramu stumacati eiu è u Presidente di l'esecutivu, chì e pinsavamu finite e tribulazioni di stu prefettu !

Ma, luni scorsu, 5 ghjorni dopu, avemu amparatu chì a prefettura avia ricusatu à Arritti, ghjurnale d'opinione autunomistu, attore storicu di u riauquistu, l'autorisazione necessarie per a pubblicazione di l'avvisi legali, privendu li cusì di una risorse finanziaria maiò. Quì dinò, a manera hè propiu falza... Saria un'azardu ? Un pensu micca

Ramintatevi, qualchì settimana nanzu, era statu elevatu à u gradu di Grand-Croix de la Légion d'Honneur, Pierre Bertolini, gran resistente, ma dinò tristamente famosu dopu à u so serviziu à u SAC è u gruppu FRANCIA, impegnatu in l'affaru Bastelica-Fesch è, in un attentatu contru à u ghjurnale Arritti in u 1977, mi pare.

Allora, u tempu passa, ma u scopu ferma u listessu per certi urganisimi di a Republica Francese : distrughje un urganu di stampa di spressione demucratice, forse

autunumistu ma rispettosu sempre di i principii d'apertura è di tolleranza, è a prò di a difesa di a Corsica è di i Corsi.

U 21 di ferraghju torna, a cummissionne lucale di a prigione di Poissy hà cambiatu a so decisione in quantu à i prighiuneri pulitichi corsi Alain FERRANDI è Pierre ALESSANDRI. St'omi sò torna à esse considerati cume terroristi è cum'è DPS. Vogliu di torna a mo sulidarità prufonda cù tutti i prighiuneri pulitichi corsi è assicurà e so famiglie di u mo sustegnu. A nostra linea ùn hè micca cambiata dapoi u 22 d'ottobre quandu st'Assemblea hà vutatu à l'unanimità a risoluzione sulenne d'avvicinà i prighiuneri.

Ghjè dunque u listessu statu chì face onore à un membru di u SAC per i so atti eroichi, chì ci ripete sempre chì in Francia ùn ci sò prighiuneri pulitichi, è chì quantunque impedisce u ritornu di sti omi nant'à a so terra.

Un averanu nunda à chì vede sti 3 evenimenti ? Sarrevenu propiu staccati ? Per contu meiu, dubbitu assai.

Ces événements, qui ont eu lieu en 8 jours, n'ont-ils aucun lien ?

Je ne vais pas pousser l'analyse, jusqu'à en conclure qu'un système particulièrement manœuvrier est mis en place pour nous conduire sciemment dans une impasse politique, et remettant en cause tous les acquis et les espoirs que les Corses ont justement fondés sur une solution politique et non violente au mois de juin dernier.

Et pourtant, un dernier évènement est arrivé, le récent recours du Préfet Lelarge sur le règlement intérieur de cette assemblée éclaire à mon sens sans ambiguïté la nature du projet de l'Etat pour la Corse : asphyxier financièrement notre collectivité, réduire au silence l'expression démocratique, nier les droits élémentaires, empêcher l'usage de notre langue et par-dessus tout dissoudre toute velléité de reconnaissance de notre existence en tant que peuple.

Le Préfet Lelarge, à ce sujet, m'écrit le 18 février alors que je le croyais déjà très loin de la Corse, pour me signifier son refus de considérer comme légale la rédaction de l'article 1 du règlement intérieur voté à l'unanimité par cette assemblée, dont je vous rappelle le contenu précis :

« L'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse sont les garants des intérêts matériels et moraux du Peuple corse »

Le Préfet m'écrit : « Je note que le vocable utilisé, (donc « peuple corse ») est contraire à la notion de République indivisible inscrite à l'article 1^{er} de la constitution du 4 octobre 1958 ».

Nous ne pourrions donc pas écrire dans le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse que nous défendons les intérêts matériels et moraux du peuple corse.

Plus loin dans ce même courrier, il nous est expressément demandé de retirer également la mention stipulant que « les langues corse et française sont reconnues comme langues de débat ». Le Préfet nous rappelle que l'article 2, alinéa 1^{er} de la Constitution dispose que « la langue de la République est le français ».

Je ne vais pas à ce stade entrer dans un débat juridique, le Préfet a formulé un recours gracieux au moment du contrôle de légalité, juste trois jours avant la date finale de la possibilité de recours, on joue toujours sur les délais. Le temps viendra pour échanger nos arguments juridiques.

Mais, si je résume bien et en me fiant à l'esprit de la lettre, mesdames et messieurs les conseillers, nous avons été élus à l'Assemblée de Corse par un peuple qui n'existe pas, dont nous ne pouvons pas garantir les intérêts matériels et moraux, et donc dont nous ne pouvons parler la langue, notre propre langue au sein de ce parlement. Et ce, alors même que ces deux points ont fait l'objet de l'approbation à l'unanimité de tous les élus de cet hémicycle.

Je vous laisse juger de la gravité du contenu de cette lettre.

Je vous laisse le mettre en perspective avec le mandatement d'office, la volonté de faire taire Arritti, celle de maintenir la double peine des détenus politiques corses le plus longtemps possible.

Jugez donc de la violence de ces actes dont nous sommes la cible, de la part d'un Etat qui nie méthodiquement notre singularité mais s'applique pourtant, jour après jour, à nous démonter qu'elle existe bien.

Voilà donc le projet de l'Etat pour la Corse et le peuple corse : mise sous tutelle, vengeance d'Etat, conflit. Mais ensuite ? Ensuite ? L'extinction ?

Alors, au moment où la Corse est confrontée à des défis démographiques, sociaux, environnementaux majeurs, à l'heure où 26 % de nos compatriotes sont dans la pauvreté ou risquent d'y sombrer, il faut que le préfet Lelarge, ses amis, ses supérieurs et le gouvernement français comprennent deux choses :

D'abord, nous n'abandonnerons jamais ! Et nous irons au bout du projet pour lequel les Corses nous ont élus. Et même si le chemin est difficile, il restera démocratique, mais soyez certains de nos convictions et de notre opiniâtreté.

Ensuite, que ces agressions contre nos institutions sont dangereuses non seulement pour nous, pour la démocratie, mais pour l'Etat français lui-même qui, à la tête de l'Union européenne, ne peut d'un côté donner des leçons à d'autres pays et de l'autre, fouler au pied les compétences d'une collectivité et par-delà les droits d'un peuple et les droits de l'Homme.

Enfin, j'aurai 5 mots pour le Préfet Lelarge en particulier : « Vous n'avez rien compris ! ». « Vous n'avez rien compris ! »

Alors avant de quitter cette île, M. le Préfet, et pour que vous appreniez enfin quelque chose sur ce que nous sommes vraiment, sachez que chaque Corse, quelle que soit son origine, porte en lui deux, voire trois cultures, parle deux, voire trois langues. Que certains de nos bergers, analphabètes parfois, récitaient l'Enfer ou le Paradis de Dante Alighieri en toscan. Que cet héritage plurilinguistique, n'exclut personne y compris d'ailleurs aujourd'hui, dans la période contemporaine, mais au contraire intègre, articule des savoirs, des pratiques multiculturelles et divers imaginaires et représentations du monde. Qu'il a permis réciproquement au cours des siècles la circulation des Corses en Méditerranée d'abord, puis dans les cours européennes, et je ne retracerai pas le parcours illustre de certains Corses, dans toutes les strates de la société française, comme dans les sphères scientifiques, économiques et littéraires, nationales et internationales.

Cette langue qui est la nôtre et que nous pratiquons dans notre quotidien, que nous usitions dans nos rêves, nous allons continuer à la parler dans cet hémicycle et en dehors, autant que bon nous semble et ce, quel que soit votre avis sur la question.

A ringrazià vi

(Applaudissements).

Aveta a parolla, O Sgio Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vì ringraziu, Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica.

Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mmes et MM. les élus, Mmes et MM., cari amichi, cari cullegghi,

Bien sûr, comme vous l'avez fait ce matin, une pensée d'abord pour le peuple ukrainien, la situation est grave en Europe, à l'international, et bien sûr nous sommes solidaires de celles et ceux qui pâtissent aujourd'hui d'une situation complexe et qui ont à connaître une invasion militaire qui place l'Europe dans une situation de guerre sans équivalent depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Donc bien sûr, ce qui se passe en France, en Europe, dans le monde, est grave, nous interpelle parce que nous sommes des citoyens, des élus de la Corse bien sûr, mais également des citoyens du monde, partie-prenante de ce qui se passe en France, en Europe et ailleurs.

Mais notre intérêt, notre engagement, notre vision de ce qui se passe ailleurs, ne nous détournent pas de ce que nous sommes globalement et de ce que nous avons à faire pour ce pays, la Corse, pour ce pays qui est le nôtre et au nom duquel nous nous sommes engagés, avons sollicité le vote de nos concitoyennes et concitoyens.

Je pense, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, que votre discours nous a confirmé dans la conviction, partagée en ce qui concerne le Conseil exécutif et la majorité territoriale, les autres groupes auront sans doute à s'exprimer, dans la conviction partagée que nous sommes à un moment qui est grave pour la Corse et pour les Corses, sans doute à ce qui pourrait être un point de bascule.

Avant de dire avec mes propres mots et ma propre sensibilité ce que vous avez déjà très largement exposé et que je partage en totalité, je voudrais faire trois précisions liminaires importantes.

La première, c'est que je suis convaincu et je continue d'être convaincu qu'il ne peut pas y avoir d'autre chemin pour la Corse et pour le peuple corse que celui de la démocratie.

Le choix de l'action démocratique que nous avons fait est un choix irréversible que nous n'avons pas fait en concession à l'Etat français, nous l'avons fait parce nous sommes profondément, irréductiblement attachés aux valeurs de la démocratie et que nous sommes intimement, charnellement convaincus qu'il ne peut pas y avoir d'émancipation du peuple corse, de la société corse, de la jeunesse corse autrement que par les chemins de la démocratie.

Ce choix-là, rien ni personne ne nous conduira à le remettre en cause, y compris si aujourd'hui nous constatons que la démocratie est méprisée, y compris si aujourd'hui nous constatons avec tristesse et colère, que le suffrage universel est bafoué, y compris si nous constatons que malgré nos arguments, nos explications, notre patience souvent infinie, notre capacité à faire des concessions, la légitimité que nous avons du suffrage universel exprimé à 3 reprises depuis 2015, 2017 et depuis 2021, avec chaque fois plus de force, y compris si nous constatons que malgré tout cela, nous ne sommes ni écoutés, ni entendus, ni respectés.

Rien ne doit nous détourner des chemins de la démocratie pour la Corse, pour les Corses, pour les générations d'aujourd'hui et pour celles de demain.

La deuxième précision que je tiens à apporter, c'est que quelle que soit aujourd'hui la gravité de la situation, quelle que soit l'injustice qui nous est faite dans bien des domaines et sur lesquels je reviendrai, cela ne doit pas nous conduire à oublier qu'il y a à Paris, dans la classe politique française, chez les citoyens français, dans les instances de la République française, des femmes et des hommes qui sont des démocrates, qui veulent respecter la Corse, qui veulent respecter le suffrage universel, qui ne partagent pas les convictions qui sont celles du groupe de la majorité, des groupes de l'opposition, ou qui peuvent être en accord total ou partiel, mais il y a des démocrates, y compris au sein du Gouvernement.

Nous avons entendu il y a quelques jours, le Secrétaire d'Etat, Clément BEAUNE, s'exprimer devant une commission de l'Assemblée nationale pour dire que le service public maritime devait être fait défendu et que le Gouvernement serait au côté de la Collectivité de Corse. C'est un geste, c'est une position publique forte d'un membre éminent du gouvernement. La difficulté est que ce qu'a dit M. BEAUNE, ne se concrétise pas, ou pas suffisamment jusqu'à aujourd'hui, dans les engagements concrets que nous sommes en droit d'attendre du gouvernement, pour que nous défendions ensemble les intérêts de la Corse au niveau de la Commission européenne concernant le service public du transport maritime.

J'ai cité M. Clément BEAUNE, je vais me tourner vers les élus avec lesquels nous étions à Paris au Palais Bourbon, pour défendre non pas seulement la cause de Pierre ALESSANDRI, Alain FERRANDI et Yvan COLONNA, mais pour porter ensemble l'exigence de justice et d'équité. Nous avons vécu ce jour-là, en présence des associations des prisonniers, en présence des familles des hommes qui restent aujourd'hui emprisonnés et injustement non rapprochés, nous avons vécu un moment de démocratie qui était extraordinaire. Nous avons entendu des députés de tous les groupes de l'Assemblée nationale s'exprimer et dire que pour eux la République française ne

pouvait pas être autre chose que l'exigence de justice, l'exigence d'équité, l'exigence de loyauté.

Ce qui se passe aujourd'hui ne doit pas nous faire oublier que ces femmes et ces hommes-là existent et qu'ils sont nombreux.

Mais ce qui se passe aujourd'hui et depuis trop longtemps, nous démontre malheureusement que les choix qui continuent de prévaloir, qui sont portés peut-être par des élus, mais sans doute plus profondément et plus souterrainement encore, par ce qu'il est convenu d'appeler l'Etat profond, en dehors de tout contrôle démocratique, ce qui continue de prévaloir aujourd'hui en Corse et ce qui nous a été opposé et imposé jusqu'à aujourd'hui c'est, et je pèse mes mots, le mépris de la justice, le mépris de l'équité, le mépris de l'histoire, le mépris du suffrage universel et le mépris de la démocratie.

La troisième chose que je voudrais dire au seuil de mon propos, c'est que nous n'avons aucune animosité personnelle contre le Préfet LELARGE, ou contre qui que ce soit. Notre exigence de démocratie, elle se décline aussi en respect profond et intangible des personnes.

Et puis, ne nous trompons pas, le Préfet LELARGE est venu, il est resté 15 mois, 16 mois, peut-être 18 et il repartira, il est déjà reparti, et il ne laissera pas d'autre trace dans notre histoire collective, que celle qu'il a lui-même revendiquée : celle d'un huissier venu appliquer la politique qu'on lui avait demandé d'instrumentaliser.

Donc, rien de personnel avec le Préfet LELARGE.

Et d'ailleurs, si un doute devait subsister, la semaine dernière nous étions dans le salon vert, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, et nous avons formulé publiquement une interrogation : ce que fait le Préfet LELARGE, est-ce qu'il le fait en son nom, au moment où il quitte la Corse, peut-être pour des raisons qui lui appartiennent, que nous ne connaissons pas ? Ou est-ce qu'il le fait avec la caution, ou mieux encore le soutien du gouvernement ? Nous avons posé publiquement cette question, nous avons dit que nous souhaitions des réponses avant la session. Il n'y a pas eu l'ombre d'une réponse, ni publique, ni coup de téléphone, il y a eu simplement la confirmation implicite et explicite que ce qui avait été fait, était fait au nom du gouvernement. Dont acte !

Donc la question est fondamentalement politique : que faut-il tirer comme enseignement de ce que nous sommes en train de vivre au terme d'une séquence qui a

duré 7 ans pratiquement, si on se place depuis décembre 2015 et 5 ans si on considère que l'élection d'Emmanuel MACRON à la présidence de la République a ouvert un nouveau cycle politique ?

Inutile d'être long, nous n'avons eu d'avancées sur rien : ni dans le domaine politique, ni dans le domaine institutionnel, ni dans le domaine économique, ni dans le domaine social, ni dans le domaine judiciaire.

Pour tout ce qui est essentiel, là où nous étions en droit d'attendre une main qui prendrait la nôtre, celle que nous avons tendue, nous n'avons eu droit qu'à des manœuvres, à des promesses non tenues, à des difficultés sans nom et qu'on ne nous oppose pas d'un côté notre idéal politique, nos revendications fondamentales et, de l'autre, les attentes et exigences du quotidien.

Nous, nous avons été élus par les Corses, pour défendre de façon indissociable, leurs intérêts dans tous les domaines du quotidien, dans tous les actes de la vie courante, du prix de l'essence à l'accès au logement, à l'accès à l'eau et à l'assainissement, au soutien à l'intérieur, au développement de la mobilité, à l'exigence de solidarités, à la force qu'il faut donner à nos agricultrices et agriculteurs, à la solidarité qui est portée par Bianca, à la jeunesse et à ses attentes.

Au quotidien, nous voulons être aux côtés des Corses et nous devons être aux côtés de Corses.

Mais cet engagement au quotidien, il ne fait sens pour nous que parce que nous avons une vision de ce qu'est ce pays, de ce que peut et doit devenir notre société, de ce que peut et doit rester et devenir notre peuple, en France, en Méditerranée, en Europe et dans le monde. Et, personne n'a le droit, vous l'avez dit, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, de nous priver de ce droit qui est à la fois le droit de rêver et le droit d'agir.

On a voulu nous étrangler budgétairement, ça continue. Je ne rentre plus dans les détails, mais quand depuis des mois nous alertons pour dire : 9 M€ d'intérêts, qui n'étaient que 4 au moment où l'Etat a accepté de payer, qui sont devenus 9 parce que l'Etat a attendu pour payer. Nous ne pourrons pas payer 9, nous ne pourrons pas payer si vous ne donnez pas les 50 et les 50 ne viennent pas. La dotation de continuité territoriale, là où depuis 20 ans on la verse en février en totalité, on a commencé à nous la fractionner, et puis cette année encore on ne nous l'a pas versée. Et puis, lorsque j'alerte sur le deuxième contentieux en disant : attention, il y aura 25 ou 40 M€, qu'allons-nous faire ? On ne me répond pas. Et lorsque je parle de la Commission européenne, avec l'épée de Damoclès de 150 ou 160 M€ et le risque de liquidation, on

ne me répond pas et on promène, Mme MATTEI, Présidente de l'office des transports, et avant elle Mme BORROMEI, de réunions techniques en réunions techniques, sans que jamais l'Etat ne s'engage à nos côtés.

Le point d'atterrissage de cette logique, nous discuterons du DOB, c'est que nous allons être asphyxiés, c'est que déjà, en l'état de ce qui se passe, nous n'avons pas les moyens de répondre aux exigences de base et à l'exercice des compétences fondamentales de notre Collectivité. Ça, c'est le premier niveau.

Le deuxième niveau : en septembre, vous le savez, j'ai vu le Président de la République, je l'ai vu au lendemain d'une élection où les Corses s'étaient exprimés et il m'a semblé de façon très claire, même si je n'ai pas vocation à restituer ce qui a été dit par le Président de la République, et ce qu'il a vocation à dire publiquement s'il le souhaite, ce qui avait été compris de cet entretien, c'est qu'une nouvelle perspective allait être ouverte, dans tous les domaines, à la fin d'un quinquennat qui a été marqué par la stagnation ou la régression. Ça, c'est ce qui m'a été dit en septembre.

Je ne vous refais pas l'histoire de ce qui s'est passé entre septembre et aujourd'hui. Ce que je sais, c'est que si la politique qui perdure et continue de s'aggraver est poursuivie, nous serons dans l'impasse, dans une impasse économique, sociale, culturelle, linguistique, politique, nous serons dans une crise grave. On ne pourra pas nous reprocher, à nous majorité territoriale, et à nous nationalistes de façon générale, au-delà de nos divergences, et quelquefois de nos désaccords, on ne pourra pas nous reprocher de n'avoir pas tout tenté, de n'avoir pas tout dit, de n'avoir pas, jusqu'à la fin, accepté même d'envisager que ce que l'on nous fait n'est que le fruit du hasard ou le fruit de décisions individuelles ou le fruit de malheureux concours de circonstances.

Mais aujourd'hui, je le dis solennellement, c'en est trop ! Nous ne pouvons plus l'accepter. Et ce qui s'est passé en l'espace de quelques jours, vous l'avez dit, mais j'y reviendrai un instant avec mes mots, l'affaire d'Arritti, c'est un journal de presse, d'opinion, moi ce que je remarque c'est qu'il y a 6 journaux qui sont dans une situation équivalente en Corse, les 5, à part Arritti, ont eu leur autorisation en Corse-du-Sud et en Haute-Corse. Le Préfet de Haute-Corse qui applique le droit, a délivré sans difficulté, comme ça été le cas depuis des années et des décennies, l'autorisation à Arritti ; le Préfet LELARGE ne l'a pas fait, dans des conditions scandaleuses. Et aujourd'hui, on nous explique qu'on avait mal compris, parce que le propre de cette impudence et de ce scandale, c'est que lorsqu'on va trop loin et et que l'on est obligés de reconnaître que l'on est allés trop loin parce qu'il y a mobilisation, on recule.

Alors, sans doute dans quelques jours, apprendrons-nous que finalement nous avons mal compris et que le rédacteur en chef et le directeur de publication avaient mal compris et que l'autorisation est accordée.

Mais la vérité, c'est que s'il n'y avait pas eu une mobilisation immédiate d'Arritti, de ses soutiens, des soutiens de la démocratie – je pense par exemple à la position publique de Jean-Charles ORSUCCI qui a dit qu'il ne partageait pas les opinions exprimées dans le journal mais qu'il souhaitait que sa commune s'engage financièrement – s'il n'y avait pas eu tout ça, on aurait étranglé Arritti à bas bruit. Ça, c'est ce qui s'est passé hier.

Il y a eu aussi, ça a été dit, l'affaire de la décoration du commandant BERTOLINI. Je l'ai dit à mes interlocuteurs sur le continent, des élus qui ne comprenaient pas notre réaction parce qu'eux ne peuvent pas connaître l'histoire, mais nous, nous la connaissons et l'Etat la connaît.

J'ai le plus grand respect pour le parcours de résistant et le parcours militaire du commandant BERTOLINI. J'ai le plus grand respect pour son grand âge et cela me gêne qu'on nous oblige à parler d'un homme qui a aujourd'hui 98 ans. Et enfin, je n'ai à titre personnel ou à titre politique aucune haine ou aucune rancœur, ni contre M. BERTOLINI, ni contre ceux qui ont été ses compagnons de méfaits.

Nous, nous avons choisi la paix. La paix, ça veut dire qu'on tire le trait sur la volonté de vengeance, sur la rancœur, sur tout ce qui peut venir distiller le poison de la violence dans une société. Mais pas la paix, ce n'est pas le renoncement ; la paix, ce n'est pas le reniement ; la paix, ce n'est pas l'abjuration.

Ce qui nous a été fait ce jour-là, c'est une injure. C'est une injure à ceux qui ne sont plus, c'est une injure à celles et ceux qui ont connu cette époque, c'est une injure à ce que nous sommes, nous, c'est une injure aux gens qui, en Corse et ailleurs, en France, croient en la démocratie. Les gens qui ont décoré BERTOLINI ne peuvent pas ne pas savoir qu'indépendamment de son parcours de résistant que je respecte, qu'indépendamment de son parcours de militaire que je respecte, qu'indépendamment de son parcours de patriote français que je respecte, il a été aussi le chef opérationnel d'un mouvement clandestin barbouzard, voulu depuis la préfecture de Corse, organisé par des officines de l'Etat, avec une composition de fonctionnaires, de policiers, de truands rémunérés pour leurs attentats, leurs assassinats et leurs tentatives d'assassinat. Francia a été à la Corse et à la France ce que le GAL a été au Pays basque et à l'Espagne.

Imagine-t-on un instant, imagine-t-on un instant les plus hauts responsables espagnols venir délivrer la plus haute décoration militaire de l'ordre espagnol, en grande pompe, au plus haut responsable du GAL ?

Lorsque la preuve de la collusion entre le GAL et le gouvernement espagnol a été administré, parce que là-bas, il y a eu des poursuites, ici il n'y en a pas eu, tant mieux. Il y a eu une loi d'amnistie. Elle a bénéficié à M. BERTOLINI, comme elle a bénéficié aux militants nationalistes.

Mais nous avons aujourd'hui des interlocuteurs ministériels qui feignent d'oublier qu'il y a eu amnistie, qui feignent d'oublier qu'il y a lutte armée, qui feignent d'oublier qu'il y a eu militantisme, qui feignent d'oublier qu'il y a eu une histoire dans ce pays et notamment, depuis 50 ans.

Là-bas, en Espagne, lorsqu'on a mis à jour les relations entre le GAL et l'Etat, cela a entraîné la chute du Gouvernements. Ici, on a soutenu, on a encouragé, on a voulu faire taire, on a envoyé des forces considérables à Bastelica, à l'hôtel Fesch pour que la vérité ne sorte pas. Et la vérité est sortie.

Cela dit en passant, puisque chacun d'entre nous arrive ici avec part de son histoire, lorsqu'on nous donne en permanence des leçons de démocratie, mais nous, la démocratie, nous l'avons voulue, nous l'avons choisie, nous avons, y compris au terme de discours et de débats très lourds au plan interne, choisi de ne plus répondre ou de ne pas répondre aux agressions par la violence.

A titre personnel, familial, vous le savez, je l'ai dit et je le répète, Francia a fait sauter les domiciles de mon père et de mes oncles, le cabinet d'assurances, les cabinets médicaux. Francia a essayé d'assassiner à trois reprises mon père et mon oncle. C'est mon histoire familiale, mais c'est aussi l'histoire de ce pays. D'autres, ici, ont des proches ou eux-mêmes savent ce qu'a fait Francia et savent ce qu'a fait Francia au nom l'Etat.

Aujourd'hui, on vient nous dire que cet homme et ce qu'il a fait mérite la plus haute décoration au moment où on nous dit « vous n'avez pas d'histoire, vous n'avez pas de langue, vous n'êtes pas un peuple, vous êtes des élus locaux, vous n'êtes pas porteurs d'un combat historique ». On va venir nous mettre ça sous le nez et lire dans les dépêches qui restituent les raisons de la décoration et qui ne peuvent donc pas être inventées par des journalistes que, lorsqu'il est rentré en Corse, M. BERTOLINI s'est engagé contre le terrorisme et a été blessé. Oui, il a été blessé, mais son engagement contre le terrorisme qui a été loué au moment de sa remise, son engagement contre le terrorisme, c'est d'avoir dirigé un groupe barbouzard chargé d'exécuter près de

100 attentats, assassinats et tentatives d'assassinat. C'est la République ? C'est la démocratie ? C'est le Président de la République qui a signé la décoration.

Alors, il n'y a pas 36 solutions : ou le Président de la République, lorsqu'il a signé, était au courant et considère que ce passé que je viens d'évoquer, ne justifie pas que l'on choisisse de ne pas remettre la décoration, à ce moment-là, c'est très grave ; ou alors, ce que je préfère croire et j'attends qu'on me réponde, c'est que lorsqu'on a demandé au Président de la République de signer cette décoration, lui qui avait quelques années, qui n'était qu'un enfant au moment où les faits se sont passés, qui ne peut sans doute pas les connaître, mais d'autres les connaissent. Ceux qui ont accès aux archives, à l'histoire, à Internet, il suffit de taper son nom, les gens qui ont fait un rapport à la préfecture de Corse puisque lorsqu'un ministère, c'était le ministère des armées, sollicite une décoration ou envisage de donner une décoration, il y a des rapports qui sont faits. Il y a un rapport qui a été fait à la demande du ministère des armées ; il a été fait par la préfecture de Corse. La préfecture ne savait pas qui était le futur récipiendaire ? Ça a été fait par la chancellerie. La chancellerie ne savait pas qui était le futur récipiendaire ? Ça a été fait par un rapport du ministère, ça a été fait par un rapport de Matignon. Et puis après, ça vient et c'est examiné sans doute au cabinet du Président de la République. A tous ces échelons, personne ne savait ou, au contraire, tout le monde savait ?

C'est celui-là le sens de la question qu'il nous faut poser.

Arritti, ça a été rappelé par Jean, 1977, le 15 mai, attentat de Francia ; 16 janvier, grand-croix de la légion d'honneur à BERTOLINI ; le 15 février, on arrête les annonces légales à Arritti. C'est un hasard, mais avouez que c'est un hasard malheureux surtout quand on le met en perspective avec d'autres éléments au premier rang desquels, l'affaire de la commission sur les 3 condamnés de l'affaire et ERIGNAC.

Je ne reviens pas sur notre vote à l'unanimité, sur le travail qui a été fait, d'abord par les condamnés eux-mêmes, le travail sur eux-mêmes, les familles, les associations, les élus de cette Assemblée, les maires, les présidents d'intercommunalités, les députés, toutes opinions confondues, les heures que nous avons passées à expliquer que nous ne demandions que la justice, l'équité, le droit.

Mais là, ce que nous a fait, ce qu'on a fait à ces 3 hommes et ce qu'on nous a fait à nous, parce que pendant des mois, nous avons expliqué, je vous le dis, c'est une infamie. C'est une infamie.

La commission administrative en 2020, et vous le savez, à 3 reprises s'était prononcée pour la levée du statut de DPS, avec des attendus particulièrement clairs et je veux que ça soit entendu et dit ici, pour que ça remonte jusqu'à Paris, pour qu'on arrête

de nous prendre pour des imbéciles et qu'on arrête de prendre les députés français pour des imbéciles lorsqu'on leur dit « le droit sera respecté ».

La commission administrative qui n'est que consultative s'est prononcée à chaque fois de façon favorable. L'autorité judiciaire, que disait-elle, à part le parquet, la vice-présidente chargée de l'application des peines, le président en charge de l'application des peines : favorable à la radiation du répertoire DPS, vue l'absence de dangerosité de l'intéressé, son bon comportement, son parcours d'exécution de peine et les risques d'évasion qui apparaissent extrêmement limités ».

Même position de l'administration pénitentiaire après notre mobilisation. Nouvelle commission : les mêmes, les mêmes personnes qui avaient écrit ça, écrivent exactement le contraire et retiennent le risque d'évasion, l'appartenance à la mouvance nationaliste et le bruit médiatique de l'affaire. On va feindre de croire cela, et c'est public puisque cela a été dit. La directrice de la maison centrale de Poissy s'est prononcée à plusieurs reprises pour la levée du statut de DPS. Elle connaît Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI, ils sont dans son établissement. Il y a 15 jours, elle s'est prononcée, cette directrice, en faveur de la libération conditionnelle d'Alain FERRANDI, ce qui va beaucoup plus loin que l'exclusion du registre des détenus particulièrement surveillés. Elle s'est prononcée pour la libération conditionnelle. 15 jours après, elle se prononce en faveur du maintien du statut. Vous savez ce qu'elle a répondu à Alain FERRANDI et à Pierre ALESSANDRI qui l'ont interrogée sur ce revirement ? « J'applique les ordres ».

Donc aujourd'hui, contre le droit, contre la justice, contre la volonté unanime de l'Assemblée de la Corse, contre la volonté des centaines de maires et de conseillers municipaux, d'intercommunalités, contre la position de députés venus de tous les groupes de l'Assemblée nationale, il y a des gens, je ne sais pas qui, suffisamment puissants qui ont donné des ordres suffisamment percutants pour que l'on choisisse d'écarter le droit et de tordre le nez à la justice.

Comment allons-nous continuer à plaider contre la révolte, pas seulement vis-à-vis des autres, vis-à-vis de nous-mêmes ? Que devons-nous faire au moment où, tous les jours et chaque fois un peu plus, on nous signifie de façon méprisante, injurieuse que le droit ne vaut rien, que la justice n'existe pas et que le suffrage universel est une serpillière sur laquelle on peut essuyer ses pieds ?

Je termine par l'affaire du règlement intérieur. Vous me direz, c'est anecdotique. Non, ce n'est pas anecdotique. Ce n'est pas anecdotique. Ce n'est pas anecdotique parce que je vous l'ai dit tout à l'heure, mais l'argument, il faut le prendre dans toute sa dimension. La lettre, le recours adressé à la Présidente de l'Assemblée de

Corse et d'ailleurs, adressée aussi au Conseil exécutif qui a pris un règlement intérieur identique, n'est pas la manifestation de rancœur d'un préfet sur le départ. Il est l'expression patiente, méticuleuse, articulée d'une politique qui vise à nier ce que nous sommes de façon essentielle : un peuple avec sa langue, sa culture, son histoire, son identité, sa complexité. Un peuple, avec la France, avec la Méditerranée, avec l'Europe.

En 1984, le 30 mars, il y avait un préfet de Corse qui écrivait à Toni CASALONGA, président du premier CESEC et qui lui disait, je cite « mon attention a été appelée sur le fait que sont rédigées en langue corse certaines correspondances que vous adressez en votre qualité officielle de Président du CESEC » – il s'appelait à l'époque le Conseil de la culture, de l'éducation et du cadre de vie - « vous comprendrez, j'en suis persuadé, le sens de ma démarche garante de l'application de la loi portant statut particulier. J'ai le souci que soient préservée l'autorité et la représentativité de votre institution. Dans ce contexte, l'emploi de la langue française dans tous les textes formels que vous aurez à signer me paraît en être la meilleure garantie ». C'était il y a 40 ans.

40 ans après, 40 ans de lutte, 40 ans de combat, 40 ans de solidarité avec les langues régionales ou dites régionales, 40 ans d'explication scientifique que le plurilinguisme est une richesse, 40 ans d'engagement inlassable pour faire vivre la langue envers et contre tout, non pas pour retrancher quoi que ce soit au français, mais pour ajouter à la richesse de notre identité, à la cohésion de ce peuple, à la capacité d'intégrer celles et ceux qui arrivent, 40 ans après, nous en sommes exactement au même point.

Je citerai ce qu'avait répondu Toni CASALONGA que je salue, « l'usage de la langue corse n'indique pas, M. le Préfet, d'autre engagement que celui de la fidélité à ses propres racines et si vous m'en estimez coupable, je vous en remercie ».

Cette affaire est grave. Mais la vérité oblige aussi à dire que concomitamment, et cela fera écho au seuil de mon propos, il y a eu un ministre de la culture qui a écrit à Toni CASALONGA, avec une lettre qui était bilingue et qui lui disait « voilà ce qu'est à moi ma conception de la République ».

Donc, il y a des femmes et des hommes de cette qualité et de cette trempe. Malheureusement, jusqu'à aujourd'hui, ce ne sont pas ceux-là qui ont été nos interlocuteurs.

Mais pourquoi est-ce que cette affaire qui pourrait paraître anecdotique et grave, parce que la référence aux intérêts matériels et moraux du peuple corse, elle a été faite dans le PADDUC. Elle a même été contestées en justice et les plus hautes

juridictions, jusqu'au conseil d'état, ont considéré que, dès lors que cette référence au peuple corse était uniquement déclarative, il n'y avait pas matière à annuler. Mais ce qui gêne le Préfet LELARGE et à travers lui, l'Etat, c'est que l'on puisse avoir dans un texte la référence au vocable « peuple corse ». « Vous ne pouvez pas être un peuple » et ça, c'est la première déclinaison de cette forme d'hostilité profonde : « vous ne pouvez pas être tout simplement ».

Et puis, ce n'est que déclaratif, c'est-à-dire que c'est la vision que l'institution se fait d'elle-même. L'institution dit « moi, dans le cadre de mon règlement intérieur, je considère que je suis là pour défendre les intérêts de la Corse et du peuple corse ». Le préfet nous dit « vous n'avez pas de droit de penser cela ». Donc, il nous interdit d'être et il nous interdit de penser.

Le troisième point, c'est de dire, nous ne disons pas que nous allons faire tous les actes de façon officielle, nous ne disons pas que nous allons parler de façon systématique le corse, nous constatons un état de fait. Nous disons, et ça a été voté à l'unanimité, ces 2 amendements proposés par Romain COLONNA et le groupe « Fà populu in seme » qui ont été votés à l'unanimité de tous les groupes, nous disons simplement « nous constatons que le français et le corse sont les langues du débat à l'Assemblée de Corse ». Eh bien, ça non plus, on ne nous l'autorise pas parce que nous ne pouvons pas être, nous ne pouvons pas penser, nous ne pouvons pas parler.

Dans le règlement intérieur, que nous avons, le Conseil exécutif qui reprenait ces formulations, la même critique, c'est-à-dire que c'est extraordinaire, le représentant de l'Etat prétend interdire au Conseil exécutif de Corse, d'écrire dans son règlement intérieur, que nous allons pouvoir nous exprimer en corse dans le cadre de nos travaux.

Mais qui peut accepter ça ? Qui peut accepter d'aller faire uniquement un contentieux sur ça en se contentant d'aller devant des juridictions ? Nous irons devant des juridictions et nous nous battons, et nous rechercherons des soutiens.

Mais au bout, et je me tourne vers les plus anciens, je crois que du côté des nationalistes, ici, c'est Jean BIANCUCCI et Paul QUASTANA, o zitelli, avete cuminciatu 60 anni fà. Bastelica-Fesch, 80. U primu statutu particulare, a prima Assemblea di Corsica 40 anni fà, avemu da festighjà in seme l'anniversariu. Ni semu sempre custì ? I vostri figlioli è figliulini sò ublicati à dumandà a permissione chì ùn hè manca accitata per parlà corsu in casa soia ? È hà da cuntinuà cusì ? È daquì à 40 anni, forse chè no saremu in 100 è quandu diciaremu « vulemu, di un paese persu in qualchi muntagna, vulemu parlà corsu, ci sarà qualchi prefetu novu, giovanu, surtitu di qualchi scola chì hà da vene à dì « ùn avete micca u drittu di parlà corsu è di scrive in corsu ».

Hè què u sensu di a nostra lotta, hè què ciò ch'ella ci dice oghje a Republica ? Per mè, ùn hè micca accitevule, ùn hè micca pinsevule. Allora, aghju da finisce.

Rien ne nous détournera des Chemins de la démocratie, mais rien ne nous fera renoncer ni à ce que nous sommes, ni à ce que nous voulons être. Paris, le Gouvernement, l'Etat, le Président de la République doivent savoir qu'il y a ici en Corse, un peuple, que ce peuple a des droits et qu'il se battra démocratiquement jusqu'à ce que ses droits soient pleinement et intégralement reconnus.

Applaudissements.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Cume l'avemu privistu in cummissione permanente eri, quelli chì volenu piglià a parolla, li possu dà 5 minuti per gruppi, per piacè sò meziornu è mezu, cusì tuttu u mondu pò dì qualcosa.

Paul QUASTANA per « Core in fronte ».

M. Paul QUASTANA

In pocu parolli.

Annantu à l'affari di u rigulamentu, iè pensu chì ancu di parlà ni troppu hè dà troppu impurtanza, è à u parsunaghju, è ancu u fattu ch'eddu fussi à l'ordini di u Statu, parchì pò falà Cristu di a croce, sè no vulemu parlà corsu, ùn c'hè nimu chì ci hà da puddè impidiscia. Ùn ci ani micca da metta i cateni à i pedi, a pastoghja, a palangra è purtà ci à u bagne di Cayenne. Dunque, ùn risichemu nudda quì.

Avà, s'eddi ci vuleni mette in tribunale, ci metareni in tribunale.

Pour en revenir à M. BERTOLINI, c'est vrai qu'on peut lui rendre hommage pour son activité de résistant. Pour les 2 autres guerres, il était au service de son pays, mais c'était des guerres coloniales, c'était l'Indochine et l'Algérie. On sait ce qui s'est passé en Indochine, on sait ce qui s'est passé en Algérie. Donc, son patriotisme n'est pas à mettre en cause, mais les actes qui ont été perpétrés là-bas, tout le monde sait ce qu'ils ont donné.

BERTOLINI, quand il est monté in Bastelica, j'y étais à l'affaire Bastelica-Fesch, il est monté pour assassiner, il n'est pas monté pour mettre un explosif, il est monté pour assassiner le regretté Marcel LORENZONI et probablement son frère Maurice, s'il avait été là également.

Il n'y a eu aucune poursuite. Donc, le décoré de la légion d'honneur, c'est un affront.

Pour terminer sur les prisonniers, les Français donnent des leçons de moral au monde entier, les droits de l'homme, et le respect du droit. Il n'y a qu'un peuple qui pourrait leur donner des leçons, c'est l'Angleterre. Tout le monde sait que l'Angleterre, ce ne sont pas des enfants de cœur, et que dans leur lutte contre l'IRA, ils ont été très, très durs, le bloody Sunday et le reste. Les assassinats de Gibraltar et le reste.

J'ai connu personnellement avec d'autres les 2 irlandais membres de l'IRA qui ont assassiné Lord Mountbatten. Ils n'ont pas tué que lui, ils ont tué son petit-fils de 10 ans qui était monté dans le bateau pour aller à la pêche avec lui, qui a sauté et qui a péri dans l'affaire. Ils ont été capturés.

Je les ai rencontrés vers la fin de la signature des accords de paix entamés par Tony BLAIRE à la prison de Long kesh, tristement célèbre. C'était les deux derniers, tous les autres avaient été libérés. Lorsque les accords de paix ont été signés, les deux ont été libérés également.

Je crois que la France ferait bien de s'en inspirer.

J'en ai terminé, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole intervene ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Presidente, Presidentu, v'aghju intesu. Socu accunentu nantu guasgi tuttu ciò chè vò aveti ditti, nantu i cunstatti, mà ùn ci vularia micca ch'ella sia a storia di a capra è di a raghjò. Ci voli à fà qualcosa.

Ùn pudimu micca acittà chì u Statu, u so riprisintantu si mittisani in a pusizione di ùn micca rispittà i Corsi, a dimucrazia vulsuta da i Corsi è una andatura d'apaciamentu.

Aspitavamu i signi, signi maiò, u più debulu, u più ghjucu, a pussibilità di fà ghjunghja i nosci prighjuneri quì in Corsica, caccia u statutu di DPS. Mancu què ! È ancu nantu à què, cercanu imbroglii à fà cambià d'avisu un semplice direttore di prighjò.

Dopu, bè sicura, c'hè u fattu di eri, u prifettu chì si rimette à u tempu di u rè di Francia, François 1^{er}, cu i so editi di Villers-Cotterêts, cu i so articoli 110 et 111 chì diceni ch'u francese hè a lingua di l'usi, di a ghjustizia ò di l'atti amministrativi. Hè un editi chì hè sempre d'attualità parchì ùn hè mai statu cacciattu di a leggia francesa. Ò allora, si piglia podassi pà l'abbé Grégoire chì hà fattu tuttu una cunferenza à a custituente francesa pè dì chì ci vulia caccia fora tutti i patoi.

Ma què, diciaraghju, ùn hè micca a storia. Sò e fizziu di caserna. Allora, dicu ch'ema fà ? Pengu chì c'hè statu una andatura patriotica di 6 anni ch'ùn hè micca stata nantu à a strada di a rinvidicazioni. Hè stata nantu à a strada di l'accunciamentu di circa discuzioni, circa d'avè cu a so raghjò, a pussibilità di fà avanzà l'affari, di caccia risultati.

Oghje, c'hè un custatu di i nosci dui prisidenti chì ùn c'hè nudda è chì ùn s'annona nudda. Allora, à nò chì purtemu darete à nò, annati di sacrificii è a vuluntà di francà u passu, avemu quantunqua a rispunsabilità di mentene una linea pulitica chì firmessi una ligna di ghjornu, ma ci vò di di chì mè luttà, c'hè u ghjornu è c'hè a notte parchì quandu ùn c'hè più rispettu, quandu ùn c'hè più regula, quandu ùn c'hè più nudda, ùn ci ferma più chì à ripisà u braccia di a rivolta.

Semu à nunda di ricumincià è l'emu tutti in capu, chì seria podassi un bè parchì à fà u manzu, ùn servi più à nudda.

Allora, fermaremu pulitichi, emu à pruvà di fà manera chì ci sia sempre una lotta, ma una lotta chì si ritruvessi dinò nantu à i fatti bè parchì pà avà, ùn ci ritruvemu chì quandu c'hè una cattivezza in faccia.

Nanzu ora, c'hè un militentu naziunalistu ch'hè ghjustu daretu à mè chì m'hà dettu « ci vularia chè no ci ritruvessimu pà i battesimi, pà i matrimogni è micca chè pà l'intarramenti.

O Presidenti, o Presidente, nò simu militenti, sappemu chè oghje ci vò di purtà un discorsu forti, azzioni forti, simu in u raportu i forzu. Ùn hè micca contru un

omu... Sapete a prefetturala francesa hè sempre stata sottumessa à u puteri. Ùn c'hè ch'una sola volta in tutta a so storia chì un omu di a prefetturala hà fattu qualcosa da Parighji, si chjamava Jean MOULIN. Ma ùn ci n'hè chè unu. L'altri sò stati custruiti pà esegutà è pè fà. Sò semplicemente a voce di u Statu in u logu. Ùn ci vò micca à pinsà chì t'avemu un omu scimitu è chì faci l'affari da par iddu.

U segnu di a cativezza di u statu hè a dicurazzioni à u capitanu cumandantu di i pompiers BERTOLINI, u chef di i barbouses. Hè un segnu è dinò, ancu a prisenza di u général FRANCESCHI pè dà li a dicurazione dinò, hè un segnu. Ghjè un generale di e forzi speciale, hè queddu chì hà cumandatu l'intervinzioni militaria à Ouvéa, mancu un feritu, 19 morti, inchjustrati è assassinati in una grotta.

Allora, quissi quì pè mè, ùn sò micca i Corsi di a vita di dumani, di u paesi di dumani chì vogliu vede. Nò, a sapemu chì a noscia lotta ùn hè micca stata sempri chjara ùn hè micca stata fatta chè di bè, ma a noscia andatura hè sempri stata pè u bè.

Oghje, avemu a rispunsabilità quande nò parlemu in causa di u nosciu passatu, podassi chì ci vogli à pisà u pugno, chì ci vò cambià a noscia manera di vede è ci vò d'imponi oghje u rispettu. Quandu c'hè rispettu, si pò discutà, si pò avanzà. Puddemu ancu cambià d'avisu, rivena annantu à certi punti, ma ci vò essi rispittati.

Oghje c'hè un prifettu ch'hà da cambià, ghjè un antru omu chì vene. Saria bè ch'ellu vinisse quì è ch'ellu ci dessi a so lettera di missioni, ciò ch'ellu contu di fà, ciò ch'ellu hè avà u scopu di a Francia, di u Prisidenti MACRON pà a Corsica, perchè sè u missaghju hè quiddu di a dicurazzioni di u capu mafia di i barbouses, vò di chè simu in guerra.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Martin MONDOLONI per « Un soffiu novu ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Mme la Présidente.

On s'attendait à une séquence pesante, elle est plombée. Vous me pardonnerez d'essayer de mettre un peu plus de légèreté sur la forme, parce que seuls les symboles restent, vous expliquant pourquoi nous n'avons pas applaudi, pas tous en tout cas, votre discours. Non pas qu'isolément nous ne partageons votre argumentation sur l'ensemble des séquences, nous les partageons toutes, soyez-en assuré, sur le fond, au premier rang

desquelles l'ultime séquence qui vise à remettre en cause notre règlement intérieur, en ayant l'existence d'un peuple corse et notre droit à parler corse.

Chè l'affari sianu chjari, pè contu nostru, pensemu chi annantu à sa terra, c'hè u populu corsu. Ch'ellu sia un prifettu, ch'ellu sia un prisidentu, ch'ellu sia un tribunale, ùn c'hè nimu chì ci hà da impedi di parlà corsu.

Pour autant, sur la forme, où j'ai eu le sentiment de vivre dans un monde parallèle depuis que nous avons commencé à nous exprimer, il y a des dizaines de morts aux portes de l'Europe parce qu'il y a une guerre. Pardon, mon cher Paul-Félix, mais parler de guerre dans ces instants me donne l'impression de vivre dans un monde parallèle pour ne pas dire orthogonal.

Je crois que les mots ont un sens et lorsqu'ils sont resitués dans une séquence qui est celle que l'Europe, et donc le monde est en train de vivre, je pense qu'il faut en porter la mesure. Il y a une forme de démesure sur la forme, y compris lorsque, M. le Président, vous indiquez qu'il y a une violence des actes dont nous sommes la cible.

Moi, j'entends le film, le montage en tout cas que vous mettez en scène avec la gravité qui vous sied, j'ai l'habitude de rappeler que Montesquieu disait « la gravité, c'est le bonheur des imbéciles » et dieu me garde de vous qualifier d'imbécile ! Tout ça, c'était pour mettre, encore une fois, un peu de légèreté sur ce qui se passe depuis quelques semaines.

Comment dire ? C'est l'histoire d'un préfet qui s'en va. C'est l'histoire d'un préfet qui est venus vous dire la semaine dernière : je suis venu te dire que je m'en vais, comme dit si bien Verlaine au vent mauvais. Notre droit, c'est peut-être de dire avec nos mots qui sont les nôtres, que nous n'allons ni suffoquer, ni blêmir, ni sangloter. Pourquoi ? Parce que les préfets, vous l'avez dit, M. le Président, passent. Est-ce que l'un d'entre nous ici connaît un peu l'histoire de cette Assemblée, de nos rapports avec les préfets seraient capables de citer plus de 3 noms de préfets, sinon ceux qui ont marqué négativement l'histoire ? A l'évidence, non. Pourquoi ? Parce que les préfets passent, ils sont comme les oies sauvages au-dessus des marécages, au mieux ils viennent s'y abreuver, au pire ils nidifient un ou deux hivers durant et ils s'en vont.

Par contre, nous, nous restons. Les préfets ne sont pas là pour rentrer dans l'histoire. Vous, M. le Président, vous avez l'opportunité d'y rentrer dans l'histoire, en tout cas de marquer l'histoire. Rentrer dans l'histoire, c'est une chose, la marquer s'en est une autre.

Mais nous, on vous le dit avec beaucoup de simplicité, même peut-être encore une fois avec un peu de légèreté pour détendre l'ambiance, on ne marque pas l'histoire en se dressant contre des préfets. On marque l'histoire en se dressant contre des dragons, en l'occurrence le dragon, c'est l'Etat. Mais on ne se dresse pas contre l'Etat sur n'importe quelles formes. On rentre dans l'histoire lorsqu'on bâtit des cathédrales, en l'occurrence plus modestement, des lycées, des collèges, des équipements publics. On rentre dans l'histoire, lorsqu'on satisfait la promesse que vous avez faites il 5 ans, c'est-à-dire lorsqu'on change la vie des gens, sans changer d'avis. Personne, ici, ne demande à quiconque de se renier. Mais cette promesse-là, il va bien falloir la satisfaire.

Donc nous, ce qu'on veut vous dire, encore une fois, toute cette séquence étant prise isolément et en en partageant l'essentiel sur le fond, c'est que peut-être avons-nous, nous aussi, collectivement, à nous questionner non pas sur le fond des revendications légitimes et légitimées par le peuple, mais est-ce qu'à un moment donné, on ne doit pas s'interroger sur la mode ? Il n'est pas question de courber l'échine, il n'est pas question de déclarer la guerre non plus, mais entre les 2, est-ce que collectivement et hors du champ des caméras, est-ce que le temps n'est pas venu, précisément parce que les vents sont mauvais, de définir une méthode.

Rappelez-vous qu'il y a quelques mois, nous nous disions ensemble qu'il serait bon d'exploiter l'opportunité de la séquence qui s'ouvre puisque les élections, présidentielle et législative, qui suivront, sont des temps forts, qui sont les clefs de voute de nos institutions et donc, des temps qui vont venir et qui vont s'ouvrir, qui peuvent ouvrir des perspectives.

Est-ce qu'on a quelque chose à proposer aujourd'hui, de formalisé ? Ah, on a des programmes électoraux avec des ambitions, avec ce que vous avez appelé « le droit de rêver et le droit d'agir ». Pardon de le corriger, vous avez le droit de rêver, mais nous avons le devoir d'agir pas seulement le droit.

Or, c'est bien ce qui manque aujourd'hui, l'action, l'opérationnalité que nous appelons de nos vœux sur la base d'une méthode de négociation avec un certain niveau de l'Etat, à commencer par les représentants locaux qui, encore une fois, ne marqueront pas l'histoire. Et on ne peut plus se contenter, comme vous l'avez dit un jour, M. le Président, d'annoncer publiquement que d'AST, l'AST, les images hè pè u megliu. Il faut quelque chose de plus formalisé, il faut une méthode que je souhaite, que nous souhaitons avoir en partage pour aller discuter, très rapidement, une fois que la nouvelle législature nationale va s'ouvrir et qu'on puisse enfin créer les conditions pour ouvrir de nouveaux horizons. Ce qui se passe n'est bon pour personne.

Ce qui se passe n'est pas bon pour l'Etat, il n'est pas bon pour les Corses non plus. Il n'est pas bon pour vous et pour nous, mais ça, c'est accessoire. La question, vous l'avez rappelée, Mme la Présidente, c'est que vous avez un quart de la population qui est en train de se paupériser. Le drame, il est là.

La question prioritaire des Corses, vous le savez bien, même si c'est au coeur de vos engagements politiques, la question, ce n'est pas de savoir si nous allons avoir une évolution institutionnelle. La question, c'est de savoir si on répond prioritairement à ceux qui sont aujourd'hui les priorités de la Corse et nous les connaissons : l'accès aux soins, l'accès au logement, l'accès à l'emploi et créer les conditions pour sortir de cette spirale mortifère.

Nous, ce que nous souhaitons collectivement, c'est de pouvoir sortir de cette mauvaise séquence, créer les conditions pour sortir aussi de ce roman artificiel que vous êtes en train d'écrire, en s'adossant aux maladroites de l'Etat. C'est un beau roman, c'est une belle histoire, c'est peut-être la romance d'aujourd'hui que vous voulez écrire. Pardon, mais la romance d'aujourd'hui, ce sont les désillusions de demain et en germe, derrière les désillusions, il y a les indignations et les révoltes.

Prenons garde de ne pas mettre en germe un certain nombre de révoltes qui peuvent conduire à un désordre civique dont vous porterez à terme la responsabilité, ce qui n'exonère pas, et je conclurai là-dessus, que des hommes qui ont à agir, non pas comme des oies sauvages, mais comme des bons fonctionnaires au service de l'Etat, soient les mieux choisis.

Nous, notre ligne directrice est simple, on l'a dit et on le répète et je conclurai là-dessus, la Corse n'a pas besoin de moins de République, ni de plus de République. La Corse a le droit d'accueillir et le devoir d'accueillir mieux de République. Les fonctionnaires qui doivent agir pour l'Etat au service de la Corse doivent être exemplaires, et du point de vue l'éthique, et du point de vue de la capacité à négocier avec les élus locaux, avec les plus hauts représentants de la Corse.

En tout cas, c'est sur cette perspective que nous souhaitons nous engager avec vous.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Qui souhaite intervenir ? Jean-Christophe ANGELINI pour « Avanzemu ».

M. Jean-Christophe ANGELINI

Mme la Présidente, mesdames et messieurs les élus, chers collègues,

Beaucoup de choses ont été dites et je crois que la journée ne sera pas avare en développements et en propos complémentaires.

Moi, je m'exprimerai ici en tant que président de groupe avec mes amis, mais également et surtout en tant que nationaliste corse, avec un parcours de vie, une histoire, des valeurs, des engagements. Hè stata detta di unipochi chì sò scumpertuti.

On peut, et c'est le cas, ne pas être d'accord aujourd'hui sur un certain nombre de choses, j'y reviendrai, et ne pas omettre pour autant ce qui, historiquement, nous a fait lever les uns et les autres.

J'ai été frappé, et je reviendrai sur l'énumération des faits de l'actualité, par la rencontre à laquelle le Président de l'exécutif a fait référence, il y a peu. J'ai assisté avec un certain nombre de gens ici présents, nationalistes de la majorité, de l'opposition et d'autres, et j'ai donc été frappé de voir à quel point les députés qui nous parlaient étaient sincères et à quel point lorsqu'ils nous disaient qu'ils signeraient publiquement une tribune à paraître quelques jours après, ils y croyaient vraiment. Sauf que lorsque j'ai lu ladite tribune, je n'ai pas retrouvé beaucoup des noms de ceux que j'avais eus avec mes amis et collègues en face de moi. Ce qui me conduit à penser que l'Etat profond, que les structures gouvernementales étatiques ont manifestement plus de poids sur les formations, sur les hommes et les femmes que les convictions qu'ils peuvent porter à titre individuel.

J'en ai vu comme vous d'autres, mais cet épisode-là m'a marqué parce que voir encore une fois cette conviction inédite portée avec autant d'ardeur, démentie quelques heures ou quelques jours seulement après était et demeure quand même à relever.

Aujourd'hui, on dit et c'est vrai, je n'ai rien à rajouter à ça, Arritti, le préfet LELARGE, le règlement intérieur, etc., la grande difficulté n'est pas de juger en ce moment et en ce lieu l'action de la Collectivité même si ça n'est exonérer en rien la part de responsabilité historique et première de l'Etat dans ce pays, la Corse, que de dire que la méthode qui va être privilégiée à un moment donné par l'actuelle majorité va rejoindre le fond est donc impacter, d'une manière ou d'une autre, la qualité des relations avec l'Etat. Dire ça, ça n'est pas s'en prendre à la majorité par principe, ça n'est pas s'exonérer de cette critique fondatrice et évidente à l'endroit de l'Etat, c'est

simplement rappeler des évidences démocratiques et politiques. Mais en même temps, je viens de le dire, ça n'est pas le moment, ça n'est pas le lieu.

Le moment, aujourd'hui, j'en aurai bientôt conclu, il est à interroger l'attitude de l'Etat, non pas à la lecture d'une histoire tourmentée que chacun ici connaît, a pu traverser avec son parcours de vie, mais celle de la Corse à l'endroit de ce même Etat.

Je rejoindrai ce qui a été dit, que s'est-il passé depuis 2015 ? Nous avons ensemble, puis séparément, connu des phases d'accession aux responsabilités. Nous disions les mêmes choses un jour de décembre 2015 et nous les avons réitérées en 2017, puis, la majorité nouvelle, un peu plus tard, en 2021. On nous a même laissé entendre, je ne parle pas pour le coup de l'actuelle majorité ou en tous les cas de l'actuelle majorité seulement, que les choses pourraient changer et que depuis Paris, le regard avait évolué. Nombreux étaient ceux dans nos rangs qui pensait sincèrement, au moment où le contentieux de la Corsica ferries commençait à laisser esquisser un début de solution et où ces engagements étaient pris par la représentation des députés à Paris, que quelque chose était peut-être à envisager.

Je ne vais pas entrer dans le débat qui consiste à dire, est-ce que c'est la responsabilité d'un homme, en l'occurrence d'un préfet, ou bien est-ce que c'est celle d'une collectivité ou d'un état ? La réponse est tellement évidente. Je ne vais pas mettre de nom SCHMELS, LELARGE, BONNET, ce n'est pas le problème. Le problème, c'est la permanence de l'Etat à l'endroit de l'île quelles qu'en soient les majorités, y compris lorsqu'elles sont nationalistes, que la violence politique a cessé et que 70 % des gens, sans être devenus nationalistes pour autant, votent pour 3 listes en lice au second tour d'une élection. Ce qui fait dire aux plus radicaux d'entre nous, que l'on était plus efficaces lorsqu'on était dans l'opposition, les années 80, 90, 2000, que nous ne le sommes aujourd'hui. Je ne parle pas à l'endroit des Corses qui attendent, je parle à l'endroit de la Corse et dans cette relation historiquement tourmentée qui existe entre nous.

Je n'ai pas de réponse et bien malin celui qui parmi nous peut en avoir une. Je voudrais simplement dire 2 choses en conclusion de mon propos, si je n'ai pas de réponse, j'ai au moins une conviction. Vous avez pris, du côté de la majorité, du Conseil exécutif, grand soin et vous avez raison, de distinguer les hommes, M. BERTOLINI, M. LELARGE, etc., des fonctions et des mécaniques ou des logiques auxquelles ils obéissent.

Ce que je voudrais vous demander en toute humilité, c'est que vous appliquiez le même principe aux nationalistes qui ne pensent pas comme vous et que l'on puisse dans ce pays, en étant nationaliste corse comme nous, nous le sommes, juger

vosre action, la commenter, voire la critiquer sans être attaqué personnellement, ni taxé des pires turpitudes. Ça, ce serait déjà un bon petit pas. Ce n'est pas une réponse, mais c'est un début qui consisterait à avoir des nationalistes même opposés, ne pas s'entredéchirer en s'envoyant par médias interposés des noms d'oiseaux. Ce serait pas mal.

La deuxième idée, plus fondamentale encore, c'est celle qui va consister aujourd'hui, demain, dans les temps qui viennent, à savoir ce que nous ferons. Ce que nous ferons est fonction de tellement de choses. Jean-Martin l'a dit, il y a le front international, des gens meurent au moment où on parle. On ne peut pas faire comme si ça n'existait ou que la Corse était le centre du monde. Il y a le front interne, on en parlera cet après-midi, peut-être, cette Collectivité étranglée financièrement par l'Etat, etc. Et puis, il y a tant d'autres choses.

Donc, je crois qu'il faut savoir raison garder et si nous avons une réponse à ajuster, bien sûr qu'elle émane des nationalistes, mais si on en est encore capables, qu'elle vienne du peuple corse en général, par-delà les frontières partisans, les sigles, les appartenances ou les clivages. Je crois que ce serait un second pas important dans une autre direction, direction dont je rappelle qu'elle est conditionnée par une dernière chose et c'est en cela que je ne suis pas tout à fait d'accord avec un propos de Paul-Félix.

La feuille de route du préfet, elle n'est pas écrite par le préfet, quel que soit son nom ou son prénom, elle est écrite par celui que le peuple français choisira dans un mois et demi à la faveur d'une élection présidentielle. C'est lui qui dira au garçon qui vient d'être nommé, ce qu'il y a lieu de faire dans ce pays, comme il le ferait d'ailleurs n'importe où ailleurs. C'est à ce moment-là, dans 2 petits mois, qu'il faudra peut-être que nous, nous sachions enfin, et pourquoi pas ensemble puisqu'il est question de rêve, ce que nous avons aussi à lui dire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite intervenir ? Jean BIANCUCCI pour « Fà populu in seme ».

M. Jean BIANCUCCI

D'abord, je dois dire que j'ai été ému, Présidente, par votre discours, la clarté des propos et la précision aussi ; de même, je me reconnais à 100 % dans ce qu'a dit le Président Gilles SIMEONI.

Pour autant, je voudrais donner un autre élément, puisqu'on parle d'histoire, Paul en a parlé tout à l'heure, nous pouvons en parler aujourd'hui, ce sont des choses qu'on a cachées pendant longtemps. Je vais vous donner une information que je n'ai jamais communiquée, ni en garde à vue, ni hors garde à vue, ni écrit dans un livre. Information importante : le commandant BERTOLINI, OLIEL l'armurier de la rue Maréchal Ornano qui faisait ce qu'il voulait et celui qu'ensuite, on a appelé la « taupe », LEONELLI. Oui, LEONELLI était une taupe, c'était notre taupe.

M. BERTOLINI n'était pas seul parce qu'après les événements de Bastelica, il y a eu des billets d'avion qui ont été pris. Il y a des gens qui sont partis très loin, on le sait, en Nouvelle Calédonie notamment. N'attendez pas de moi que je donne les noms. L'histoire doit reposer et les morts aussi. Il n'était pas monté tuer Marcel LORENZONI, il était monté capturer Marcel LORENZONI qui allait être amené en barque ou en bateau et torturé par un ancien d'Indochine. Voilà l'histoire.

Donc, le commandant BERTOLINI, Président, n'était pas le patron de Francia, c'était le chef opérationnel. Le patron de Francia est tombé sous les balles quelque temps après. Voilà les infos, voilà la réalité. Qu'est-ce qu'on allait faire à Marcel ? D'ailleurs, je voudrais en profiter pour signaler que Marcel était un ami, une relation, Paul pourrait en dire de même. Il n'avait pas que des qualités, il avait aussi des défauts comme nous tous, mais que c'était un militant sincère et déterminé. Mais je dois le dire, il n'appartenait pas à la mouvance radicale, il appartenait à la mouvance autonomiste. Mais il nous était proche et c'est pour cela, sans doute, qu'il a été ciblé. Voilà l'histoire.

Alors, quand aujourd'hui, à mè mi cuddaia è mi fallaia, quand j'ai vu qu'on a décoré BERTOLINI. Ce sont, non seulement des patrons barbousards mais des tortionnaires. Alors, on a empêché la manœuvre, on est intervenus. Marcel LORENZONI a été sauf. Mais d'autres manœuvres, on a dû les bloquer et puis, il pouvait y en avoir d'autres.

Donc, je vous le dis, c'est une histoire très lourde. Cette histoire, elle n'appartient ni à un de vous, elle nous appartient de manière collective, elle n'appartient à personne en particulier. Mais nous avons le devoir de la porter ensemble quelles que soient les opinions politiques.

Je ne vais pas revenir sur les événements. Eiu, sò un vechju militanti. A prima volta chè mi sogu ingaghjatu, era di maghju 68 pà manifestà è riclamà l'autunumia di gestione. Avà, hè una affara chì ùn vò più dì nudda. Ma aghju fattu i scelti chè duviu fà à u momentu chì ci vulia à fà.

Je me rappelle, Jean-Paul POLETTI qui disait « on veut nous empêcher de chanter ». Alors, encore un point d'histoire. On voulait empêcher les Muvrini. On voulait empêcher Canta u Populu corsu, je crois qu'il y a Christine là-haut, elle se souvient à Cargese ou cela a failli très, très mal tourner.

Paul et moi, et d'autres, avec Marcel, Bianca, on était à Lugo di Nazza, on a manifesté démocratiquement, de manière paisible, et quand les gardes-mobiles sont arrivés, on s'est mis en travers de la route, on s'est étalés sur la route, « allez-y, maintenant matraquez ! ».

Depuis ce jour-là, les Muvrini ont pu chanter comme chantent les oiseaux.

Voilà, c'est une réalité.

S'il faut se remobiliser, de manière démocratique, avec détermination, vous l'avez compris, nous le ferons.

On ne peut pas s'opposer à la volonté d'un peuple qui en plus s'est exprimé à travers les urnes. À ce moment-là, nous étions minoritaires, c'est vrai. Aujourd'hui, nous sommes majoritaires, l'opinion est avec nous, les hommes politiques français comprennent ce que nous faisons. Il y a une intelligence derrière tout cela.

Alors, l'État veut nous pousser où ? L'État souhaite que de nouveau il y ait des drames, de nouveau il y ait une violence politique qui s'exprime, de nouveau il y ait des gens emprisonnés.

C'est cela que veut l'État ? Nous voulons autre chose. Nous voulons le bien de ce pays, le progrès, la solidarité, le droit que chaque peuple a au bonheur, voilà ce que nous voulons !

Alors, je vous le dis, mais je ne le dis pas qu'à vous, j'essaye de traduire un sentiment. Nous avons parlé entre nous et au-delà de la majorité qu'on représente, on ne raye pas un peuple d'un trait de plume. Ça ne s'est jamais vu, ça ne se verra jamais.

Moi, j'ai un message. Je veux dire que nous venons de loin, de très loin. Les glaives romains n'ont pas eu raison de nous. Les Génois pendant 400 ans n'ont pas eu raison de nous. Les Français depuis n'ont pas eu raison de nous. Nous continuerons à exister malgré ces événements qui ne sont pas bons.

C'est vrai qu'on est au creux de l'hiver, mais je vous le dis, Mme la Présidente, je vous le dis à tous, le printemps va arriver, les oiseaux vont recommencer à chanter et nous avec.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il n'y a pas d'autres interventions... Oui Bâti !

M. Xavier LACOMBE

Ghjustu annant'à un puntu è unu solu.

Principeraghju in corsu è compieraghju in corsu.

O Sgiò Presidente, v'aghju intese, dui paroddi è pensu chè u Sgiò QUASTANA t'hà a raghjò.

Oghje a più bedda manera di fà a risposta à u guvernamentu, hè di ùn micca parlà di certi affari. I Prefetti sò ghjunti, stanni è si ne vani, noi semi quì è stemi quì.

E oghje, senza dà vi cunsiglii, o Sgiò Presidenti, ùn ci vulia micca parlà di regulamenti, era a più bedda manera. Come ci ani sprizzatu, i pudemi sprizzà ancu noi. E cusì chì ci vole à fà, ùn hè piccatu di fà ciò che tu vedi fà.

Allora eiu v'aghju da dì, a femi corta corta è piantaraghju quì.

Eiu parlu francesu, parlemi tutti u francesu, i nostri zitteddi parlani francesu, mà s'ellu ci vole mette, pigheraghju una canzona, u cavizzone o u biconzu cume i capreti pè impedisceli di sughje, è bè noi emu da parlà corsu è parlarèmi sempri corsu, quandè no vulemi, indò no vulemi è ancu quale no vulemi. Quissa hè una.

U regulamentu hè u nostru, hè statu vutatu quì à l'unanimità. Un hè micca di a Francia, ùn hè micca di certi prefetti è ùn hè di nimu, hè u nostru. Poni fà ciò ch'ella li para, poni andà à fà u tribunali, poni vince, poni perda, ùn c'impedisce micca di parlà corsu, quandè ci ritruvemu à u battesimu, à una festa, à caccia, in carrughju è fora.

Quissa hè a più bedda riposta. Mà ùn ci vole micca à dà più d'impurtanze è perde u nostru tempu è nostra energie annant'à certi affari.

Cuntinuemu à fà ciò chì ci vole à fà.

Cuntinuemu, se no puddemi, è ni parlaremu dopu meziornu o dumane, ùn socu micca a vostra vulinà pà u dibattitu d'orientazione buggetariu.

Circhemu à fà noi ciò chè t'avimu à fà è femi i nostri provi, è dopu vidaremu dumane o daretu ciò chì ci vole à fà.

Voilà ciò chè vuliu dì.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Nous ne sommes pas dans des mondes parallèles, loin s'en faut, il n'y a ni perpendiculaires, il y a une concurrence d'événements à différentes échelles géographiques.

Nous avons commencé cette séquence en rendant hommage et en apportant notre soutien au peuple ukrainien, nous leur renouvelons notre soutien. Il n'en demeure pas moins aussi que les insultes qui sont faites au peuple corse méritent quand même d'être relevées et nous n'avons pas à les accepter.

À ringrazià vi à tutti.

Sò un ore è quartu, ci ritruvemu à duie ore è mezu.

V'aspettu qui ! À dopu !

La séance est suspendue à 13 h 15.